



# GUIDE RAIES ET REQUINS EN MANCHE

---

**ÉDITION 2025**



ANTOINE SOUBIGOU, photographe

« La mer m'inspire des émotions, des réflexions, je l'observe et la photographie depuis plusieurs années. J'ai partagé le quotidien des marins-pêcheurs et saisi cet instant lors d'une marée de quelques jours à bord d'un chalutier cherbourgeois.

Faut-il occulter que les poissons passent tous par cette étape ? De mon côté je pense que non, car c'est comme ça qu'on s'éloigne doucement de la réalité des choses...

Que ce soient ces raies et roussettes, que j'ai découvert abondantes dans les eaux de la Manche, ou toute autre espèce, cette photo reflète la réalité de la pêche quotidienne des marins normands : une pêche fraîche et artisanale. Et je ne peux que leur rendre hommage, tant le métier qu'ils pratiquent est difficile et parfois dangereux, tant ils mettent d'énergie et de passion, pour nous apporter ces produits de la mer si indispensables à notre bien-être et à notre alimentation ! »

# GUIDE RAIES ET REQUINS EN MANCHE

## ÉDITION 2025

*Les données de débarque des pêches normandes.  
Les données et avis scientifiques CIEM sur les principaux stocks.  
Les indicateurs de durabilité des espèces présentes en Manche.*

Interview de Manuel EVRARD, Directeur de l'OPN	- P. 4 -
<hr/>	
<b>Le Guide</b>	- P. 6 -
Les indicateurs de durabilité	- P. 8 -
La pêche des Raies et Requins dans le monde et en Normandie	- P. 10 -
Les actions de l'OPN, en faveur d'une pêche durable	- P. 12 -
Le projet d'amélioration de pêcherie pour la raie bouclée en Manche-Est	- P. 15 -
<hr/>	
<b>La fiche de synthèse de l'état des stocks de Raies et Requins en Manche</b>	- P. 16 -
<b>Les fiches espèces Raies et Requins</b>	- P. 18 -
Données et avis scientifiques CIEM pour les 11 principales espèces de la pêche normande	
<hr/>	
Glossaire explicatif du contenu des fiches espèces	- P. 29 -
Infos consommateurs	- P. 32 -
Astuces et recettes	- P. 34 -
Annexes: données de captures, statuts UICN, références...	- P. 36 -
Glossaire	- P. 37 -
<hr/>	
<b>Affiche Raies et Requins en Manche</b>	- P. 38 -

# INTERVIEW

## MANUEL EVRARD

Directeur de l'OPN  
Organisation des Pêcheurs de Normandie



Manuel EVRARD dirige l'OPN, une organisation de producteurs qui fédère 220 navires de pêche artisanale, principalement répartis entre Granville et Honfleur. Les organisations de producteurs, telles que l'OPN, sont prévues par la politique commune des pêches et ont pour objectifs de gérer les captures et la mise en marché des ressources naturelles qu'exploitent leurs adhérents.

Les enjeux sont de répartir au mieux tout au long de l'année les quotas de pêche qui leurs sont alloués annuellement par la Commission européenne et d'en optimiser la valeur marchande.

Dans le cadre de son Plan de Production et de Commercialisation, l'OPN met ainsi en place des règles de captures que les pêcheurs professionnels doivent respecter pour de nombreuses espèces : plafonds de captures par marée (à la semaine ou au mois), tailles minimales de mise en marché

allant au-delà des tailles de commercialisation réglementaires, recommandation de non-pêche d'espèces sensibles (cependant autorisées par la réglementation : renard de mer, requin peau bleu, pocheteaux...).

L'OPN intervient aussi sur la mise en marché des produits, en encourageant l'harmonisation des normes de commercialisation et en mettant en place pour ses adhérents des prix minimum d'intervention, destinés à stabiliser les cours. Depuis plusieurs années, l'OPN s'appuie sur l'association Normandie Fraîcheur Mer (NFM), pour valoriser les poissons dits « bons plans » ; des espèces moins demandées car moins connues et souvent considérées à tort comme moins « nobles » : tacaud, grondin rouge, dorade grise, plie, congre...

L'objectif poursuivi est une prise de conscience sur l'importance de diversifier notre consommation (et par conséquent diversifier ●●●)

●●● les approvisionnements), afin de diminuer la pression sur certaines espèces sur-représentées dans notre alimentation et donc très fortement exploitées ou élevées (cabillaud, saumon...) et ainsi contribuer à préserver les ressources marines tout en se régaland !

*« Il y a nécessité de répartir la demande sur l'ensemble des espèces de l'écosystème, pour éviter de générer une surpêche sur les espèces trop convoitées. »*

Cette vision d'une consommation et d'une pêche équilibrée et supportable à l'échelle de l'écosystème est valable tout autant pour les espèces de raies et de petits requins relativement abondants dans les eaux normandes et qui présentent des évolutions de stocks plutôt favorables en Manche Est : raie bouclée, raie lisse, raie douce, raie fleurie, raie brunette, petite roussette, émissole tachetée, aiguillat commun...

*« On est très loin des pratiques de shark-finning (prélèvement des ailerons) qui conduisent à la raréfaction des grands requins. Les raies et les requins capturés en Normandie sont des espèces côtières, de plus petite taille que les requins pélagiques, et à plus forte capacité de reproduction. Elles sont commercialisées sur le marché français pour la consommation de leur chair. »*

Ces espèces sont pourtant de plus en plus stigmatisées, du fait de l'intervention des ONG. S'il est légitime d'enrayer la chute des stocks et la raréfaction de certaines espèces à l'échelle mondiale, mettant en difficulté les écosystèmes, il convient de discerner la situation des espèces de requins côtiers de la Manche de celle des grands squales de haute mer. Les enjeux sont forts : une connaissance de l'état des stocks à améliorer, une gestion qui se doit d'être durable, une activité et une importance socio-économique à préserver... Autant de défis à relever pour les pêcheurs, les entreprises de mareyage qui transforment et commercialisent ces espèces et celles qui les vendent. Et les consommateurs jouent aussi un rôle d'acteurs dans tout ça !

*« C'est pourquoi l'OPN s'est engagée dans l'élaboration de ce guide, en partenariat avec NFM et Ethic Ocean. Il a pour but de mieux appréhender l'état des stocks des raies et requins en Manche, de mieux comprendre les enjeux et de faire connaître les efforts entrepris par la filière pour y répondre, pour améliorer encore l'identification, l'encadrement, le suivi et la traçabilité de ces espèces sensibles ! »*

# LE GUIDE

## ORIGINE DU GUIDE

### Une collaboration au bénéfice d'une meilleure information de la filière.

Ce guide est issu d'une collaboration entre l'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN) et l'ONG Ethic Ocean, coordonnée par le groupement Normandie Fraîcheur Mer.

Il est le fruit d'un besoin ressenti par la filière : éclairer les pêcheurs, acheteurs, vendeurs et consommateurs sur la durabilité des stocks de raies et petits requins issus de la Manche, une zone de pêche et de transformation française importante pour ces espèces.

Les enjeux poursuivis sont notamment de mieux faire comprendre la diversité de situation des espèces de raies et de requins au niveau local et au niveau mondial.

À l'échelle mondiale, de nombreuses espèces sont en situation très critique en raison de pratiques de surpêche, de pêche illégale, de shark-finning...

Cette situation est de plus en plus dénoncée par les ONGs, les médias et la société civile.

Au niveau local, en Manche, il y a également une diversité de situation, mais la plupart des espèces commerciales montrent des signes positifs d'évolution des stocks.

Ethic Ocean s'est associée à l'élaboration de ce guide, afin de contribuer à mieux informer les acteurs de la filière sur l'état des stocks et les aider à proposer aux consommateurs des espèces non surexploitées.

C'est aussi parce que l'OPN s'est engagée auprès d'Ethic Ocean et de la filière à poursuivre ses efforts pour améliorer l'identification et la traçabilité des espèces (du bateau au consommateur), améliorer les données scientifiques et améliorer la gestion des stocks.

## SON CONTENU

### Vous trouverez dans ce guide :

- Un **descriptif du contexte** différencié entre pêche française et pêche mondiale et des données (cf. annexe).
- Un **descriptif des captures** de raies et requins en Normandie.
- Un **descriptif des actions de l'OPN en faveur d'une pêche durable des raies et requins** : gestion des quotas européens, mise en place de mesures de protection complémentaires (interdiction de pêche des raies de moins d'1 kg, non recommandation de capture de certaines espèces de raies et requins), amélioration de la traçabilité des espèces et des produits commercialisés (ailes de raies et saumonettes) ...
- Une **fiche de synthèse** de l'état des stocks de raies et requins présents en Manche
- Une **affiche**, avec des indicateurs simples de durabilité définis au chapitre suivant.
- Des **fiches espèces**, accompagnées d'un **glossaire** explicatif, détaillant pour chacune la situation du stock et les données de capture de la pêche normande.
- Des **conseils pour une consommation durable** et des **recettes**, destinés aux consommateurs.

## BASES SCIENTIFIQUES DU GUIDE

Les données des stocks de raies et de requins de ce guide consacré aux espèces de la Manche sont issues des avis scientifiques les plus récents émis par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

Le CIEM est un organisme international de recherche sur l'environnement marin qui associe plusieurs centaines de chercheurs et d'experts de tous les états membres des pays riverains de l'Atlantique Nord.

Il produit régulièrement des expertises sur la situation des stocks des espèces de la zone Atlantique Nord et des mers adjacentes, dont la Manche.

Il fournit notamment des avis et des recommandations de débarquement, à partir desquels le Conseil des ministres de l'Union européenne définit chaque année les propositions de règlement et les Totaux Admissibles de Captures (TAC).

## LIMITES DU GUIDE

**Afin de les rendre plus accessibles, ce guide retranscrit et vulgarise les connaissances scientifiques, les avis du CIEM, ainsi que les TAC des espèces de raies et requins de la Manche, lorsqu'ils existent.**

De fait, la situation des espèces de raies et requins est rendue complexe :

- La diversité des espèces et les difficultés rencontrées pour les identifier ou les différencier peuvent être à l'origine d'un manque de fiabilité dans les connaissances ou les données.
- Certaines espèces disposent de données scientifiques connues et fiables, tels que les points de référence au Rendement Maximum Durable (RMD). D'autres non, ou de manière approximative.
- Pour quelques espèces, les avis CIEM portent parfois sur des zones vastes, à défaut de données précises sur les différentes sous-zones.
- Les données scientifiques sur les raies et requins en Manche-Ouest sont généralement moins importantes que celles de Manche-Est.

- Pour une même espèce, sa situation de stock peut être jugée différente à l'échelle mondiale, européenne ou locale. Il en est de même parfois entre la Manche-Ouest et la Manche-Est, même si dans la plupart des cas il s'agit d'un seul stock.
- L'Union européenne adopte des TAC spécifiques pour quelques espèces de raies, ou des TAC combinés pour des groupes d'espèces de raies, ce qui n'en facilite pas la gestion, voire aucun TAC du tout pour les requins (sauf aiguillat).

Cette version du guide tâche ainsi de synthétiser et de mettre en perspective l'état des connaissances et de la situation des stocks de chacune des espèces de raies et requins, que ce soit en Manche-Est ou en Manche-Ouest.

Enfin, pour en simplifier la perception globale, ce guide propose pour chaque espèce des indicateurs de durabilité, vert / orange / rouge, définis comme suit (cf. page suivante).

# LES INDICATEURS DE DURABILITÉ

## UNE MÉTHODOLOGIE BASÉE SUR LES DONNÉES SCIENTIFIQUES

Vert, orange et rouge, ils aident à identifier la durabilité de chacune des 11 principales espèces pêchées en Manche.



VERT



ORANGE



ROUGE

	VERT	ORANGE	ROUGE
<b>ESPÈCES AVEC RMD* CONNU</b>	Biomasse du stock > B RMD et Pression de pêche < P RMD	Biomasse du stock < B RMD ou Pression de pêche > P RMD	Biomasse du stock < B RMD et Pression de pêche > P RMD
<b>ESPÈCES AVEC RMD ESTIMÉ</b>	Indice de biomasse > Biomasse de référence et Pression de pêche < RMD estimé	Indice de biomasse < Biomasse de référence ou Pression de pêche > RMD estimé	Indice de biomasse < Biomasse de référence et Pression de pêche > RMD estimé
<b>AUTRES ESPÈCES (sans RMD connu ou estimé)</b>	Données biologiques connues Indice d'abondance connu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courbe de tendance assez fiable</li> <li>• Stabilité ou progression significative de la courbe de tendance**</li> </ul>	Données biologiques partielles ou inconnues. Si indice d'abondance connu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courbe de tendance non fiable</li> <li>• Stabilité ou décroissance non significative de la courbe de tendance**</li> </ul> Sinon, décroissance non significative des débarques**	Données biologiques et indice d'abondance inconnus. Espèce rare ou décroissance significative des débarques**

\*RMD: Rendement Maximal Durable

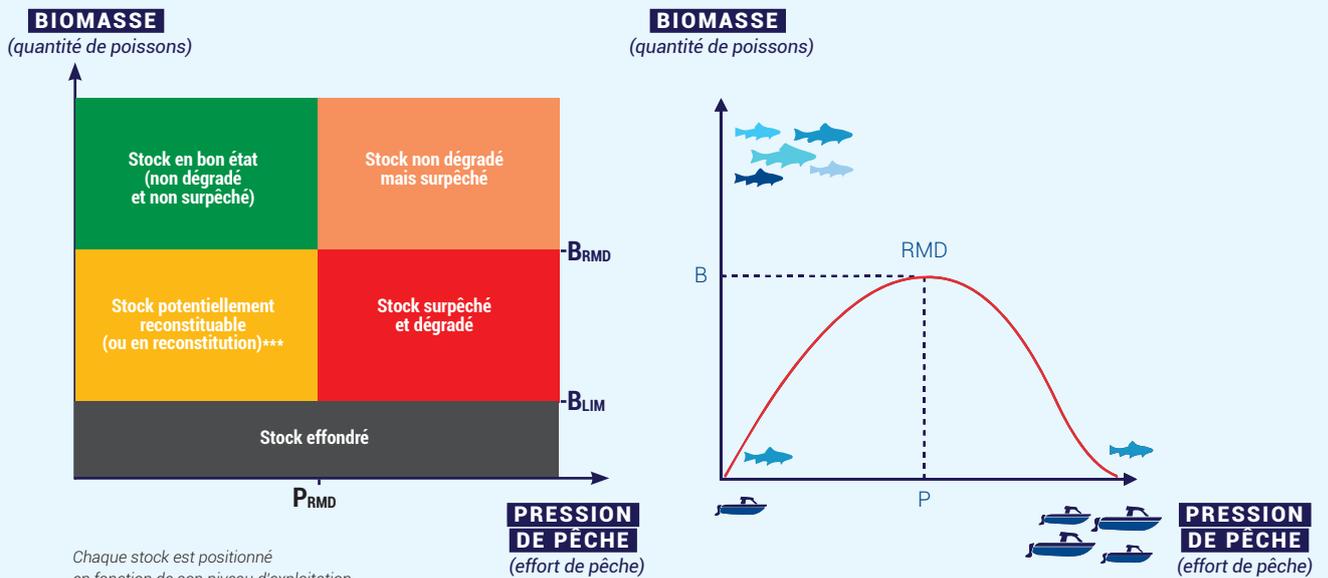
\*\* sur la durée de vie de l'espèce, ou à défaut sur la série historique des données.

L'état d'un stock est déterminé en fonction de son niveau d'exploitation (Pression de Pêche) et de son niveau de biomasse (quantité de poissons). Bien que les données s'améliorent ces dernières années, il reste encore quelques stocks de raies et de requins pour lesquels les points de référence au RMD (Rendement Maximal Durable) ne sont pas connus. Lorsqu'ils le sont, les indicateurs de durabilité du guide (vert, orange et rouge) ont été établis en fonction de la Biomasse (BRMD) et de la Pression de pêche (PRMD) au RMD.

Les espèces dont les données ne sont pas assez conséquentes peuvent bénéficier d'une approche empirique basée sur la structure de taille des stocks concernés. Des points de référence au « RMD estimé » sont donc utilisés.

Pour ces stocks, les indicateurs de durabilité du guide (vert, orange et rouge) ont été établis en fonction de l'indice de biomasse (I) et de la Pression de pêche (P RMD estimé).

Pour les espèces pour lesquelles le RMD n'est pas connu, une méthodologie a été élaborée en s'appuyant sur les avis officiels du CIEM, qui permettent d'avoir une indication de l'évolution des stocks. Les indicateurs de durabilité (vert, orange et rouge) sont alors déterminés en fonction du niveau de connaissance sur la biologie des espèces, de l'indice d'abondance du stock lorsque celui-ci est disponible et de son évolution tendancielle sur la durée de vie de l'espèce, ou à défaut sur la série historique de données. En l'absence d'indice d'abondance, l'évolution tendancielle des données de débarque s'y est substituée.



Chaque stock est positionné en fonction de son niveau d'exploitation et de son niveau de biomasse dans une des parties du diagramme.

\*\*\*Stock pour lequel le niveau d'exploitation (inférieur à celui permettant le RMD) devrait permettre sa reconstitution si d'autres impacts que la pêche (pollutions environnementales, changement climatique...) ne compromettent pas sa reconstitution.

## LES ESPÈCES À ÉVITER

### Non recommandées ou interdites de pêche !

Les autres espèces de raies et requins présentes en Manche sont soit non recommandées à la pêche par l'OPN, soit reconnues en danger et interdites de pêche par l'Union européenne.



Espèce non recommandée à la pêche par l'OPN



Espèce reconnue en danger  
Espèce interdite à la pêche par l'UE

C'est en raison d'un manque crucial de données scientifiques et/ou d'une diminution très significative des débarquements, que l'OPN recommande auprès de ses adhérents de ne plus pêcher 8 espèces et de les remettre à l'eau, dès lors qu'elles seraient remontées vivantes lors de captures accidentelles. Elles ne sont pas recommandées à la commercialisation.

# LA PÊCHE DES RAIES ET REQUINS

## DANS LE MONDE ET EN NORMANDIE

### DANS LE MONDE

#### **D'une pêche artisanale...**

Poissons cartilagineux, les requins et les raies ont été durant de nombreux siècles, des captures prisées des pêcheurs, attirés par leur chair et leur foie riche en huile. Leur capture reposait alors sur une pêche côtière artisanale et durable. C'est à la fin du XXème siècle que des pêches intensives se sont développées à l'échelle mondiale, du fait d'une forte demande de l'Asie en ailerons de requins, pour la préparation d'un plat traditionnel aux vertus prétendument médicinales.

#### **... à la pratique intensive du « shark finning »**

Le cours des ailerons s'est envolé (jusqu'à plus de 1000 €/kg), participant à l'intensification des pêches. La pratique du « shark finning » s'est développée pour augmenter encore la rentabilité : après leur avoir coupé les nageoires, les requins sont rejetés à la mer (sans aucune chance de survie), ce qui permet de ne garder que les morceaux les plus rentables et d'optimiser les cales des navires...

#### **... au développement d'une pêche illégale**

Cette pêche intensive s'est concentrée sur les plus gros individus, en général les requins pélagiques, afin de récupérer des ailerons de tailles plus importantes. Une activité très lucrative qui a conduit au développement d'une pêche opportuniste et illégale un peu partout dans le monde.

#### **... à l'effondrement de nombreux stocks de requins !**

Espèces de pleine mer, ces prédateurs de fin de chaîne alimentaire présentent des populations généralement peu nombreuses. Conjugué à des caractéristiques biologiques particulières qui les rendent sensibles à la surpêche (croissance lente, reproduction à un âge avancé et taux de fécondité faible), de nombreux stocks de requins ont ainsi été conduits à un effondrement, participant au dérèglement de nombreux écosystèmes marins dans le Monde.

### EN EUROPE

#### **Interdiction du « shark finning »**

Les instances internationales ont pris la mesure de la situation et adopté des règles afin d'empêcher la pratique du « shark finning ». Ainsi, depuis 2013, l'Union européenne a interdit la débarque de requins sans ailerons ou d'ailerons seuls. La commercialisation d'ailerons à l'export, hors UE, reste cependant encore autorisée. L'UE est d'ailleurs l'un des plus grands exportateurs d'ailerons de requins.

### EN FRANCE

#### **Des espèces de raies et requins de début de chaîne alimentaire, plus petites et plus fécondes**

La pêche de raies et requins en France concerne 7 % des espèces et 2,5 % des captures mondiales (cf. annexe). Pratiquée surtout en Manche et dans le golfe de Gascogne, elle cible des espèces côtières benthiques (vivant sur le fond). Situés à des niveaux plus bas dans la chaîne alimentaire, la plupart présentent des populations plus importantes. Elles ont aussi une plus forte capacité de reproduction et nécessitent des espaces plus restreints pour s'alimenter que ce dont ont besoin les requins pélagiques, ou grands requins.

#### **... mais des nuances à prendre en considération !**

Appartenant à une grande famille d'espèces, la pêche de raies et requins en France doit répondre pour autant à différents enjeux : données scientifiques partielles, état des stocks différents, identification imparfaite, traçabilité insuffisante... Il est donc important de différencier les espèces dont les données disponibles montrent des améliorations de l'état des stocks de celles dont les stocks ne se portent pas bien, ou pour lesquelles les données sont insuffisantes.

## EN NORMANDIE

### Une activité importante !

Pêchés au chalut de fond ou à la palangre, les raies et requins ne font pas l'objet d'une pêche ciblée en Normandie.

La Normandie est pourtant une région de premier plan dans la capture de ces espèces : avec un peu plus de 4 600 tonnes/an, raies et requins ne représentent que 4 % des débarques annuelles régionales mais 1/3 des apports nationaux ! Pour les chalutiers de plus de 18 m qui en pêchent le plus, raies et requins représentent 15 % des débarques par an et jusqu'à 50 % l'été ; période de faible présence pour les autres espèces !

### Une activité cruciale pour le mareyage normand !

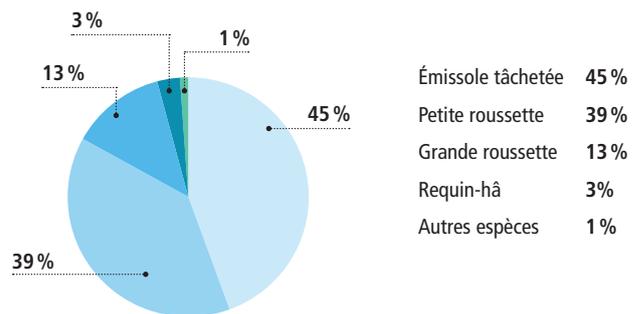
Espèces bon marché débarquées entières, les raies et requins génèrent une forte activité de mareyage, pour commercialiser les parties charnues : requins étêtés et pelés en « saumonette » et raies découpées en ailes et en joues.



▲ Raie brunette dans les mains d'un pêcheur normand

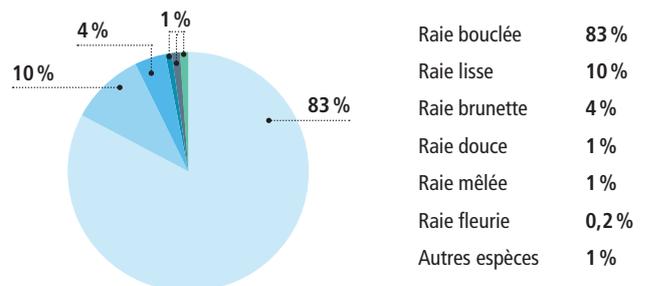
### LES REQUINS DE LA PÊCHE NORMANDE

L'émissole tachetée et la petite roussette, représentent à elles seules plus de 80 % des débarques de requins de la région, qui totalisaient 3 353 tonnes en 2022.



### LES RAIES DE LA PÊCHE NORMANDE

Les raies bouclées, lisses et brunettes, représentent plus de 95 % des débarques annuelles de raies de la région, qui totalisaient 1 229 tonnes en 2022.



# LES ACTIONS DE L'OPN EN FAVEUR D'UNE PÊCHE DURABLE

## LA GESTION DES QUOTAS DE PÊCHE

### **Un dispositif européen délégué aux OP**

Le rôle principal des Organisations de Producteurs (OP), tel que défini par le règlement UE n°1379/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, est de gérer les captures et la mise en marché des ressources naturelles qu'exploitent leurs adhérents.

Les quotas de pêche sont définis chaque fin d'année, pour un ensemble d'espèces exploitées dans l'ensemble des eaux communautaires. Ils sont établis à l'échelle d'un stock, au regard de son état et de son évolution, en tenant compte des avis scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

Les quotas, attribués par espèce ou par groupes d'espèces et par zone, sont ensuite répartis pour chaque État membre, selon une clé de répartition définie à l'échelle européenne. Au sein de chaque État membre, les quotas sont ensuite répartis aux différentes Organisations de Producteurs, dont l'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN).

### **Les règles de captures définies par l'OPN**

En ce qui concerne la pêche des raies et requins en Manche, des quotas sont attribués selon les zones de pêche : Manche-Ouest (7e) et Manche-Est (7d).

Certaines espèces disposent d'un quota spécifique comme la raie brunette, mais la plupart relèvent d'un quota groupé, comme c'est le cas pour les principales raies pêchées en Normandie : raie bouclée, douce, lisse, fleurie, et raie mêlée.

Pour ces espèces sous quotas, l'OPN met en place des règles de captures que les pêcheurs doivent respecter. Les enjeux sont de répartir au mieux tout au long de l'année les quotas de pêche alloués par la Commission européenne et d'en optimiser la valeur marchande.

Pour les raies et requins, l'OPN fixe ainsi des plafonds de captures par marée, à la semaine ou au mois et un poids minimum de mise en marché (1kg pour les raies), des prescriptions volontaires qui participent à la préservation de ces espèces sensibles.

### **Les recommandations OPN de pêche et les interdictions**

Certaines raies et tous les requins pêchés en Normandie ne disposent pas de quotas, à défaut de décision européenne, ou de données scientifiques suffisantes, ou du fait que ces espèces soient peu présentes en Manche.

Parmi elles, quelques-unes font l'objet d'une recommandation de non pêche de l'OPN. En cas de capture accidentelle, elles doivent être remises à la mer, lorsque la survie des individus concernés est possible.

Enfin, quelques espèces rares en Manche et reconnues en danger font l'objet au niveau européen d'interdictions de pêche ou d'interdictions de certains engins de pêche.

## LA DURABILITÉ DES ESPÈCES

### **Un enjeu permanent**

État des stocks, espèces sous quotas ou non, espèces non recommandées ou interdites à la pêche, la situation de l'ensemble des espèces de raies et requins présentes en Manche est détaillée à partir de la page 14 de ce guide.

Celui-ci montre que si la situation de l'ensemble des stocks concernés s'améliore, il est encore nécessaire d'améliorer le suivi et l'encadrement de ces espèces reconnues comme sensibles. C'est pourquoi l'OPN est engagée dans des programmes ambitieux, pour améliorer l'identification des espèces de raies et requins et la gestion de ces stocks.

GRILLE D'IDENTIFICATION		RAIES				
Nom commun	<b>RAIE BOUCLÉE</b>	<b>RAIE BRUNETTE</b>	<b>RAIE DOUCE</b>	<b>RAIE FLEURIE</b>	<b>RAIE LISSE</b>	<b>RAIE MÊLÉE</b>
Nom scientifique	<i>Raja clavata</i>	<i>Raja undulata</i>	<i>Raja montagui</i>	<i>Leucoraja naevus</i>	<i>Raja brachyura</i>	<i>Raja microcellata</i>
Noms locaux	Raie grise	Raie fleurie, raie fleur	Raie blanche	Raie lune, raie japonaise	Raie blanche	Raie terre, raie verte
Code FAD	<b>RJC</b>	<b>RJU</b>	<b>RJM</b>	<b>RJN</b>	<b>RJH</b>	<b>RJE</b>
Taille max capture	<b>45 cm</b>	<b>78 cm</b>	<b>45 cm</b>	<b>45 cm</b>	<b>45 cm</b>	<b>45 cm</b>
Taille Poids maximum	<b>115 cm / 10-12 kg</b>	<b>100 cm / 6-7 kg</b>	<b>80 cm / 5-6 kg</b>	<b>72 cm / 5-6 kg</b>	<b>125 cm / 15-20 kg</b>	<b>90 cm / 6-7 kg</b>
Photo						
Caractères distinctifs	Taches sombres et claires sur la queue et présence de grosses épines recourbées sur le dos et le ventre.	Dos constitué de bandes sombres plus ou moins ondulées et de taches blanches.	Nombreux points noirs (plus ou moins gros) s'atténuant pas le bord des ailes.	Présence sur chaque aile d'une tache arrondie dont le centre et le tour sont de couleur différente (noir/jaune).	Dos entièrement recouvert de nombreux points noirs (plus ou moins petits) jusqu'au bord des ailes.	Lignes claires plus ou moins parallèles aux bords des ailes.
Credit photos	NFM, SMIEL, BREMER, CEMENIN					

NE PAS CONFONDRE

## IDENTIFICATION DES ESPÈCES EN CRIÉES

L'identification des requins et des raies a posé problème par le passé, du fait de l'usage de dénominations locales inappropriées.

L'exemple de la raie brunette (*Raja undulata*) l'illustre parfaitement. Cette espèce a été interdite de pêche en 2009, du fait d'une absence de captures déclarées en criées. Or cette espèce était en fait enregistrée en Normandie sous le nom de raie fleurie, qui correspond à celui d'une autre espèce (*Leucoraja naevus*), elle-même appelée localement raie japonaise... Bref, la confusion régnait!

L'OPN est donc intervenue sur la mise en marché des produits, en favorisant la bonne identification des espèces à bord des bateaux, à la vente en criée et au sein de la filière.

Un important travail a été conduit à partir de 2014 avec l'appui de Normandie Fraîcheur Mer (NFM). Les criées normandes identifient dorénavant les différentes espèces, conformément aux dénominations officielles de vente et aux codes définis par la FAO.

Des grilles d'identification des espèces ont été élaborées et mises en œuvre en criée.

Les agents des criées ont été formés à la reconnaissance des espèces et des audits sont depuis réalisés mensuellement pour s'assurer de la bonne identification des espèces.

Cela permet aujourd'hui aux scientifiques d'améliorer leurs connaissances et d'émettre des avis plus précis en matière de gestion de la ressource.

La reprise progressive de la pêche de la raie brunette à partir de 2015, avec l'instauration d'un quota distinct, est venue couronner les efforts entrepris par les pêcheurs. Les quotas pour cette espèce restent cependant toujours très limités, du fait d'une série de données historiques encore considérée comme insuffisante; et ce même si l'évolution de sa courbe d'abondance montre une tendance positive.

GRILLE D'IDENTIFICATION		REQUINS I			
Nom commun	<b>AGUILLAT</b>	<b>ÉMISSOLE TACHETÉE</b>	<b>REQUIN HÂ</b>	<b>GRANDE ROUSSETTE</b>	<b>PETITE ROUSSETTE</b>
Nom scientifique	<i>Squalus acanthias</i>	<i>Mustelus astieris</i>	<i>Galeorhinus galeus</i>	<i>Squalorhinus stellaris</i>	<i>Squalorhinus canicula</i>
Noms locaux	Chien de mer, Chien à dard, Chien pressec.	Emissole, Moutelle, Moustelle, Yel.	Hâ, Chien de mer	Biche, Bichon (jeune)	Rousette, Chien-bro, Hôbiche
Code FAD	<b>DGS</b>	<b>SDS</b>	<b>GAG</b>	<b>SYT</b>	<b>SYC</b>
Taille/Poids max capture	<b>500 g</b> / <b>100 cm (Max)</b>	Aucune	Aucune	<b>500 g</b>	<b>500 g</b>
Taille/Poids maximum	<b>80-120 cm</b> / <b>150 cm (max)</b>	<b>100-130 cm</b> / <b>140 cm (max)</b>	<b>100-150 cm</b> / <b>200 cm (max)</b>	<b>80-120 cm</b> / <b>170 cm (max)</b>	<b>50-70 cm</b> / <b>100 cm (max)</b>
Photo					
Caractères distinctifs	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Forte épine devant chaque dorsale. Absence de nageoire anale.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> 2 <sup>ème</sup> dorsale plus développée que l'anale. Nombreux points blancs sur le dos (moins pour 2/3 de mâle).	<b>PÊCHE INTERDITE A LA PALANGRE</b> 2 <sup>ème</sup> dorsale et l'anale de taille quasi identique et symétrique. Lobe inférieur de la caudale développé.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Dos marqué par de nombreuses grosses taches foncées. Les valvules nasales s'atténuent pas la bouche et sont bien séparées.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Dos marqué par de très nombreuses petites taches foncées. Les valvules nasales atteignent la bouche et se rejoignent.
Credit photos	NFM, SMIEL, BREMER, CEMENIN / Sources textes : Les poissons de mer des pêches françaises - J.C. Quéro, B. Veyre - BREMER				

GRILLE D'IDENTIFICATION		REQUINS N°2			
	<b>PÊCHE INTERDITE AU FILET NON RECOMMANDÉE</b>	<b>PÊCHE INTERDITE</b>	<b>PÊCHE INTERDITE</b>		
Nom commun	<b>PEAU BLEUE</b>	<b>REQUIN RENARD</b>	<b>ANGE DE MER</b>	<b>REQUIN-TAUBE</b>	<b>REQUIN PÉLERIN</b>
Nom scientifique	<i>Prionace glauca</i>	<i>Alpius vulpinus</i>	<i>Squatina squatina</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>
Noms locaux		Renard des(m) mers(), Requin faux, Faux.	Moine	Veau de mer, Touille, Marsche	
Code FAD	<b>BSH</b>	<b>ALV</b>	<b>AGN</b>	<b>POR</b>	<b>BSK</b>
Tailles	<b>4 m (max)</b>	<b>6 m (max)</b>	<b>140 - 170 cm</b> / <b>2,5 m (max)</b>	<b>90 - 260 cm</b> / <b>3-4 m (max)</b>	<b>15 m (max)</b>
Photo					
Caractères distinctifs	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Nageoires pectorales longues et étroites (supérieures à la tête). Dos bleu foncé.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Museau court. Nageoire caudale égale ou supérieure à la longueur du corps.	<b>Pas de confusion</b> Corps aplati, tête large. Nageoires pectorales très développées.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Corps trapus. Queue en forme de croissant (quasi symétrique). Tache blanche à l'arrière de la 1 <sup>ère</sup> nageoire dorsale.	<b>NE PAS CONFONDRE</b> Museau conique. Petits yeux. Fentes branchiales marquées autour de la tête.
Credit photos	NFM, BREMER / Sources textes : Les poissons de mer des pêches françaises - J.C. Quéro, B. Veyre - débouché et nastil - BREMER				

RAIE BOUCLEE <i>Raja clavata</i>			RAIE BRUNETTE <i>Raja undulata</i>			RAIE DOUCE <i>Raja montagui</i>		
	Q			Q			Q	
Code FAO RJC	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RIU	Taille mini 78 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RJM	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 5 kg		T10	> 5 kg		T10	> 5 kg	
T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg	
T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg	
T40	0,3 à 1 kg		T40	0,3 à 1 kg		T40	0,3 à 1 kg	

RAIE FLEURIE <i>Leucoraja naevus</i>			RAIE LISSE <i>Raja brachyura</i>			RAIE MELEE <i>Raja microocellata</i>		
	Q			Q			Q	
Code FAO RIN	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RIH	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RIE	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 5 kg		T10	> 5 kg		T10	> 5 kg	
T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg	
T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg	
T40	0,3 à 1 kg		T40	0,3 à 1 kg		T40	0,3 à 1 kg	

RAIE CHARDON <i>Leucoraja fullonica</i>			RAIE CIRCULAIRE <i>Leucoraja circularis</i>			PASTENAGUE <i>Dasyatis pastinaca</i>			POCHETEAU NOIR <i>Dipturus oxyrinchus</i>		
	Q			Q							
Code FAO RIF	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RIJ	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO JDP	Taille mini 45 cm	Poids mini Aucun	Code FAO RJO	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 5 kg		T10	> 5 kg		T90	Tous calibres		T10	> 5 kg	
T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg					T20	3 à 5 kg	
T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg					T30	1 à 3 kg	
PECHE INTERDITE T40 (OPN) 0,3 à 1 kg			PECHE INTERDITE T40 (OPN) 0,3 à 1 kg			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE INTERDITE T40 (OPN) 0,3 à 1 kg		
PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE		

RAIE RADIEE <i>Leucoraja radiata</i>			POCHETEAU DE NORVEGE <i>Dipturus noronensis</i>			POCHETEAU GRIS <i>Dipturus batis</i>			RAIE BLANCHE <i>Rostanga alba</i>		
Code FAO RIK	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO JAO	Taille mini 45 cm	Poids mini Aucun	Code FAO RJR			Code FAO RIA		
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 5 kg		T10	> 5 kg							
T20	3 à 5 kg		T20	3 à 5 kg							
T30	1 à 3 kg		T30	1 à 3 kg							
PECHE INTERDITE T40 (OPN) 0,3 à 1 kg			PECHE INTERDITE T40 (OPN) 0,3 à 1 kg			PECHE INTERDITE			PECHE INTERDITE		
PECHE NON RECOMMANDEE EN VILLE			PECHE NON RECOMMANDEE EN VILLE			PECHE INTERDITE EN VILLE			PECHE INTERDITE EN VILLE		

AIGUILLAT COMMUN <i>Squalus acanthias</i>			EMISSOLE TACHETEE <i>Mustelus asterias</i>			GRANDE ROUSSETTE <i>Squalorhinus stellaris</i>			PETITE ROUSSETTE <i>Squalorhinus canicula</i>			PEAU BLEUE <i>Prionace glauca</i>		
Code FAO DGS	Taille maxi 1 m	Poids mini 500 g	Code FAO SDS	Poids mini Aucun		Code FAO SYT	Poids mini 500 g		Code FAO SYC	Poids mini 500 g		Code FAO BSH	Poids mini 3 kg	
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 2,2 kg		T10	> 8 kg		T10	> 2 kg		T10	> 2 kg		T10	> 5 kg	
T20	1 à 2,2 kg		T20	4 à 8 kg		T20	1 à 2 kg		T20	1 à 2 kg		T20	3 à 5 kg	
T30	0,5 à 1 kg		T40	1 à 2,5 kg		T30	0,5 à 1 kg		T30	0,5 à 1 kg				
			T50	< 1 kg										
PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE		

RENARD DE MER <i>Alopius vulpinus</i>			REQUIN HA <i>Galeorhinus galeus</i>			ANGE DE MER <i>Squatina squatina</i>			REQUIN PELERIN <i>Cetorhinus maximus</i>			REQUIN-TAUPE <i>Lamna nasus</i>		
Code FAO ALV	Poids mini Aucun		Code FAO GAG	Poids mini Aucun		Code FAO AGN			Code FAO BSK			Code FAO POR		
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10	> 50 kg		T10	> 8 kg										
T20	< 50 kg		T20	4 à 8 kg										
T30	Toutes tailles		T30	2,5 à 4 kg										
			T40	1 à 2,5 kg										
			T50	< 1 kg										
PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE NON RECOMMANDEE			PECHE INTERDITE			PECHE INTERDITE			PECHE INTERDITE		
PECHE INTERDITE AU FILET			PECHE INTERDITE A LA PALANGRE			PECHE INTERDITE			PECHE INTERDITE			PECHE INTERDITE		

## IDENTIFICATION DES ESPÈCES À BORD DES BATEAUX ET DANS LA FILIÈRE COMMERCIALE

Avec l'appui de NFM et en complément des grilles d'identification à disposition du personnel des criées, l'OPN a édité en 2022 un recueil des règles de mise en marché des produits de la pêche, à destination des pêcheurs et de la filière. Ce guide rappelle l'ensemble des noms officiels, codes FAO des espèces, règles de vente, recommandations et des interdictions de capture.

Les pêcheurs pourront ainsi encore améliorer l'enregistrement des raies et des requins, sur leurs fiches de pêche ou leurs Logbooks afin de fiabiliser plus encore les données de captures et les avis scientifiques.

Diffusé également aux mareyeurs et à la filière commerciale, ce recueil vise à inciter chacun des acteurs professionnels à bien identifier les différentes espèces de raies et de requins tout au long de la chaîne commerciale.

L'objectif poursuivi est qu'il soit possible pour les clients et les consommateurs de savoir de quelles espèces précises proviennent les ailes de raies ou les saumonettes qu'ils achètent.

# LE PROJET D'AMÉLIORATION DE PÊCHERIE POUR LA RAIE BOUCLÉE EN MANCHE-EST

Avec plus de 80 % des captures, la raie bouclée est la principale espèce de raie pêchée en Normandie. Elle affiche un état de stock assez favorable. Pour autant et comme pour la plupart des raies et requins, il est encore nécessaire d'en améliorer l'évaluation, en définissant les points de référence au RMD (biomasse reproductive et taux d'exploitation) et d'en améliorer la stratégie de capture, via des règles d'exploitation et de contrôles spécifiques, non globalisées à l'ensemble des raies comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'OPN est engagée depuis juin 2021 dans un projet d'amélioration de pêche ou FIP (Fisheries Improvement Project), qu'il porte avec d'autres partenaires de la filière, des observateurs de la sphère publique\* et des distributeurs français.

**Consacré à la raie bouclée en Manche-Est, ce FIP met en œuvre un plan d'action qui porte sur :**

- 1 L'amélioration des connaissances sur l'espèce, le stock et les activités de la pêche
- 2 La minimisation des effets de la pêche sur l'environnement
- 3 Le renforcement du mécanisme de gestion de la pêche
- 4 L'assurance d'une bonne identification et traçabilité à la vente

Conduit sur 3 à 5 ans, l'aboutissement du FIP devrait permettre à terme d'entreprendre une certification « Pêche Durable MSC » de la pêche de raie bouclée en Manche-Est. Après 3 années, il peut déjà être noté les avancées suivantes :

## 1 Contributions à l'amélioration des connaissances :

- Réalisation d'une étude sur les habitats fonctionnels de la raie bouclée
- Réalisation d'une étude sur la survie des rejets de raies bouclées pêchées à la senne danoise

## 2 Minimisation des effets de la pêche sur l'environnement :

- Réalisation de l'étude IPREM (impact des engins de pêche et résilience de l'environnement)\*\*
- Engagement de réflexions pour la mise en place de mesures de gestion pour le rouget-barbet
- Mise en place de mesures de protection de l'Ecosystème Marin Vulnérable dît du Ridens de Boulogne

## 3 Renforcement du mécanisme de gestion de la pêche

- Réalisation d'une étude d'opportunité en faveur du passage à un Total Admissible de Capture (TAC) individualisé pour la raie bouclée

## 4 Bonne identification et traçabilité à la vente

- Engagement d'un Diagnostic National sur la traçabilité des élasmobranches
- Sollicitation de la DGCCRF pour une modification des dénominations officielles de vente des raies et requins, pour interdire l'usage des mentions aile(s) de raie et saumonette(s) sans distinction du nom de l'espèce

\* Partenaires du FIP raie Bouclée : OPN - FROM Nord - WWF France - CRPMEM de Normandie - CRPMEM des Hauts de France - FFP - MSC France - Ethic Ocean - Des Requins et des Hommes - APECS - MNHN

\*\* Partenaires de l'étude IPREM : OPN - FROM Nord - CRPM - IFREMER - UNICAEN - CSLN - NFM

SCANNEZ LE QR-CODE suivant pour suivre le FIP raie bouclée et accéder aux documents cités ci-dessus.



# LES 11 PRINCIPALES ESPÈCES DE RAIES ET DE REQUINS PÊCHÉES EN NORMANDIE

### RAIES

**RAIE BOUCLÉE**  
*Raja clavata*

Débarques  
**1 018 tonnes**

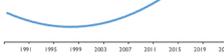
83%

ME

MO



R<sup>2</sup> = 0,967



**Q**

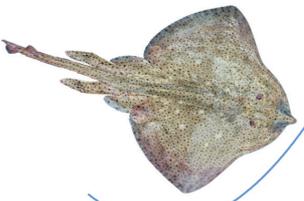
**RAIE LISSE**  
*Raja brachyura*

Débarques  
**120 tonnes**

10%

ME

MO



R<sup>2</sup> = 0,931



**Q**

**RAIE BRUNETTE**  
*Raja undulata*

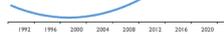
Débarques  
**52 tonnes**

4%

ME



R<sup>2</sup> = 0,9814



**Q**

**RAIE DOUCE**  
*Raja montagui*

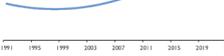
Débarques  
**16 tonnes**

1%

ME



R<sup>2</sup> = 0,7853



**Q**

**RAIE MELÉE**  
*Raja microocellata*

Débarques  
**9 tonnes**  
(Interdite en 7e)

1%

ME

MO



R<sup>2</sup> = 0,1501



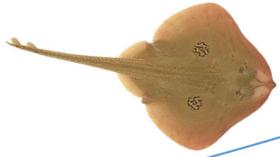
**Q**

**RAIE FLEURIE**  
*Leucoraja naevus*

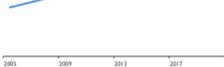
Débarques  
**2 tonnes**

0,2%

ME



R<sup>2</sup> = 0,964



**Q**

### REQUINS

**ÉMISSOLE TACHETÉE**  
*Mustelus asterias*

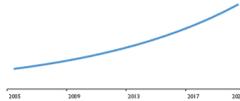
Débarques  
**1 493 tonnes**

45%

ME



R<sup>2</sup> = 0,7523



**Q**

**PETITE ROUSSETTE**  
*Scyliorhinus canicula*

Débarques  
**1 322 tonnes**

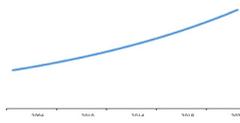
39%

MO

ME



R<sup>2</sup> = 0,8134



**Q**

**GRANDE ROUSSETTE**  
*Scyliorhinus stellari*

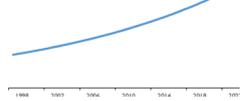
Débarques  
**439 tonnes**

13%

ME



R<sup>2</sup> = 0,5224



**Q**

**REQUIN HÂ**  
*Galeorhinus galeus*

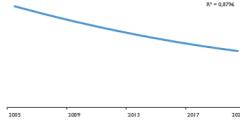
Débarques  
**98 tonnes**

3%

MO



R<sup>2</sup> = 0,6776



**Q**

**AIGUILLAT COMMUN**  
*Squalus acanthias*

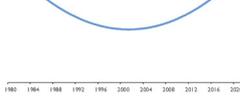
Débarques  
**0 tonne\***

0%

ME



R<sup>2</sup> = 0,9827



**Q**

\*Pêche interdite jusqu'en 2022, réautorisée depuis 2023

**LÉGENDE :**

**Q**  
Espèce sous quota européen

**2 071 T**

Tonnage débarqué (données 2022) en Normandie et part de l'espèce dans sa catégorie: raies ou requins

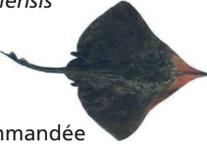
Courbe de tendance de l'évolution de l'indice d'abondance, ou des débarques, pour l'espèce (ou groupe d'espèces pour *Mustellus spp.*)



Indicateurs de durabilité

ME = Manche-Est  
MO = Manche-Ouest

# LES 14 ESPÈCES DE RAIES ET REQUINS NON RECOMMANDÉES À LA PÊCHE PAR L'OPN OU INTERDITES DE PÊCHE PAR L'UE EN NORMANDIE

<p><b>RAIE PASTENAGUE</b> <i>Dasyatis pastinaca</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 0 kg</b></p>	<p><b>RAIE CHARDON</b> <i>Leucoraja fullonica</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 0,2 tonne</b></p>	<p><b>RENARD DE MER</b> <i>Alopias vulpinus</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 3,6 tonnes</b></p>
<p><b>POCHETEAU NOIR</b> <i>Dipturus oxyrinchus</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 34 kg</b></p>	<p><b>RAIE CIRCULAIRE</b> <i>Leucoraja circularis</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 0 kg</b></p>	<p><b>PEAU BLEUE</b> <i>Prionace glauca</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée <b>Débarques normandes 91 kg</b></p>
<p><b>POCHETEAU DE NORVÈGE</b> <i>Dipturus nidarosiensis</i></p>  <p><b>✖</b> <b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée en zone 7e. Pêche interdite en zone 7d <b>Débarques normandes 0 kg</b></p>	<p><b>RAIE RADIÉE</b> <i>Amblyraja radiata</i></p>  <p><b>✖</b> <b>✖</b></p> <p>Pêche non recommandée en zone 7e. Pêche interdite en zone 7d <b>Débarques normandes 0 kg</b></p>	<p><i>Les volumes pêchés en 2022 des espèces non recommandées à la pêche par l'OPN, sont en baisse par rapport à la situation de 2019. Cela peut être dû à différents facteurs incluant la meilleure identification des espèces par les pêcheurs (moins d'erreurs de codifications...).</i></p>
<p><b>POCHETEAU GRIS (PETIT / GRAND)</b> <i>Dipturus batis</i> <i>Dipturus intermedius</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite</b></p>	<p><b>RAIE MELÉE</b> <i>Raja microocellata</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite en 7e</b></p>	<p><b>REQUIN PÈLERIN</b> <i>Cetorhinus maximus</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite</b></p>
<p><b>REQUIN TAUPE</b> <i>Lamna nasus</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite</b></p>	<p><b>RAIE BLANCHE</b> <i>Rostroraja alba</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite</b></p>	<p><b>ANGE DE MER</b> <i>Squatina squatina</i></p>  <p><b>✖</b></p> <p><b>Pêche interdite</b></p>

NOM LATIN : <i>Raja clavata</i>	NOM LOCAL : raie grise	CODE FAO : RJC
TAILLE COMMUNE : 40/105 cm	TAILLE MAXI. : 115 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 8/10 ans – 60/80 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 8-15 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, coquillages, vers...		



# RAIE BOUCLÉE

Manche-Est

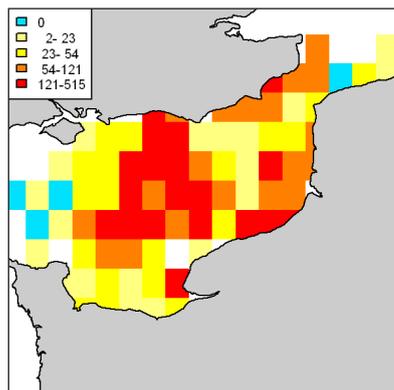


La raie bouclée est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est. Avec 83 % des débarques, c'est la 1<sup>ère</sup> espèce de raie pêchée par les pêcheurs normands. Les connaissances sur l'espèce se sont améliorées en Manche-Est.

Les scientifiques ont ainsi pu déterminer les points de référence (RMD) et l'approche de précaution n'est donc plus en vigueur, depuis 2024. La hausse de l'indice d'abondance du stock (x3 sur 20 ans) est ainsi confirmée et les indicateurs RMD sont très favorables : Effort de pêche < Effort RMD ; Biomasse > Biomasse RMD. Ces évolutions positives et l'importance de l'espèce ont contribué à l'augmentation importante du TAC combiné pour la Manche-Est, qui inclut plusieurs autres espèces : raie mûlée, raie lisse, raie douce et raie fleurie. En Manche-Ouest, le niveau de connaissance reste très faible et l'approche de précaution de mise, car seules les données de débarques sont disponibles.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Palangre, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**1 018**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**83%**

des débarques  
de raies

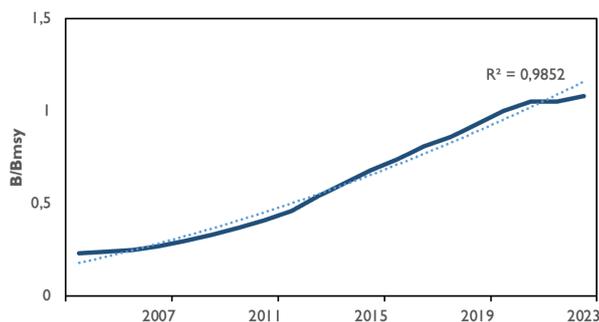
**1<sup>ère</sup>**

espèce de raie  
en volumes

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 2
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 3a, 4, 7d*)	TAC combiné pour la zone 7d**
2009	Oui		=	1 044 T
2010	Non		=	887 T ↘
2011	Oui		=	=
2012	Non		=	=
2013	Oui		+20% (captures)	798 T ↘
2014	Non		=	=
2015	Non		=	=
2016	Oui	X	≤ 2 110 T ↗	966 T ↗
2017	Oui	X	=	1 063 T ↗
2018	Oui	X	≤ 2 574 T ↗	1 276 T ↗
2019	Oui	X	=	1 404 T ↗
2020	Oui	X	≤ 2 237 T ↘	1 474 T ↗
2021	Oui	X	=	1 400 T ↘
2022	Oui	X	≤ 2 446 T ↗	1 497 T ↗
2023	Oui	X	≤ 2 446 T ↗	1 537 T ↗
2024	Oui		≤ 5 274 T ↗	2 712 T ↗

\*: Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

\*\* : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

NOM LATIN : <i>Raja brachyura</i>	NOM LOCAL : raie blanche	CODE FAO : RJH
TAILLE COMMUNE : 105/120 cm	TAILLE MAXI. : 125 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 5 ans – 80/90 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 15/20 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, poissons, vers...		



# RAIE LISSE

Manche-Est



La raie lisse est peu présente en Normandie. Avec 10 % des débarques, c'est la 2<sup>ème</sup> espèce de raie pêchée dans les eaux normandes. Les connaissances sur l'espèce se sont améliorées en Manche-Est, en partie du fait de sa meilleure identification.

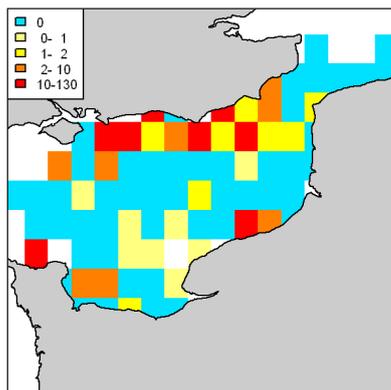
Les scientifiques ont ainsi pu déterminer les points de référence (RMD) et l'approche de précaution n'est donc plus en vigueur, depuis 2024.

La hausse de l'indice d'abondance du stock (x3 sur 20 ans) est ainsi confirmée et les indicateurs RMD sont très favorables : Effort de pêche < Effort RMD ; Biomasse > Biomasse RMD. Ces évolutions positives ont contribué à l'augmentation importante du TAC combiné pour la Manche-Est.

En Manche-Ouest, le niveau de connaissance reste très faible et l'approche de précaution de mise, car seules les données de débarques sont disponibles.

### PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



### DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Palangre, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**120**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**10%**

des débarques  
de raies

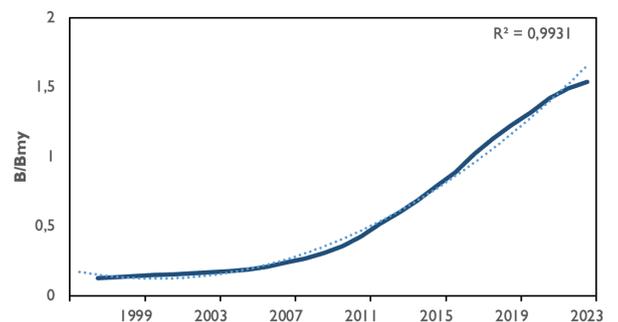
**2<sup>ème</sup>**

espèce de raie  
en volumes

### DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 4b, 4c et 7d\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



### CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 2
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

### AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4b, 4c, 7d*)	TAC combiné pour la zone 7d**
2009	Non		-	1 044 T
2010	Non		-	887 T ↘
2011	Non		-	=
2012	Non		-	=
2013	Oui		-20 % (captures)	798 T ↘
2014	Oui		=	=
2015	Oui		=	=
2016	Oui	X	≤ 162 T	966 T ↗
2017	Oui	X	=	1 063 T ↗
2018	Oui	X	≤ 195 T ↗	1 276 T ↗
2019	Oui	X	=	1 404 T ↗
2020	Oui	X	≤ 164 T ↘	1 474 T ↗
2021	Oui	X	=	1 400 T ↘
2022	Oui	X	≤ 191 T ↗	1 497 T ↗
2023	Oui	X	≤ 191 T ↗	1 537 T ↗
2024	Oui		≤ 1262 T ↗	2 712 T ↗

\*: Mer du Nord méridionale et Manche Est.

\*\* : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

NOM LATIN : <i>Raja undulata</i>	NOM LOCAL : raie fleurie, raie fleur	CODE FAO : RJU
TAILLE COMMUNE : 80/90 cm	TAILLE MAXI. : 100 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 9 ans – 80/85 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 13 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, poissons...		



# RAIE BRUNETTE

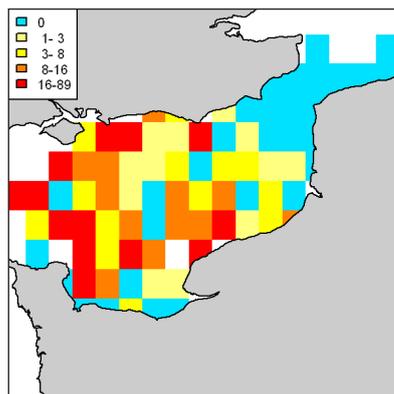
Manche-Est / Manche-Ouest



En Normandie, la raie brunette est plus présente, en Manche-Ouest qu'en Manche-Est. Avec 4 % des débarques, c'est la 3<sup>ème</sup> espèce de raie pêchée par les pêcheurs normands. Interdite de pêche en 2009, faute d'une bonne identification de l'espèce qui laissait penser celle-ci en danger, elle a fait l'objet d'une pêche expérimentale à partir de 2012, impliquant les pêcheurs dans un programme scientifique permettant d'acquérir des données plus fiables. Désormais correctement identifiée, l'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse importante depuis 2011. La biomasse totale montre une forte augmentation (x7 sur 20 ans). Toutefois le TAC, spécifique à cette espèce, est resté très limité jusqu'en 2022, dû à l'approche de précaution qui prévalait. Il a fortement progressé ces 2 dernières années, l'approche de précaution n'étant plus de mise.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Palangre, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**52**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**4%**

des débarques  
de raies

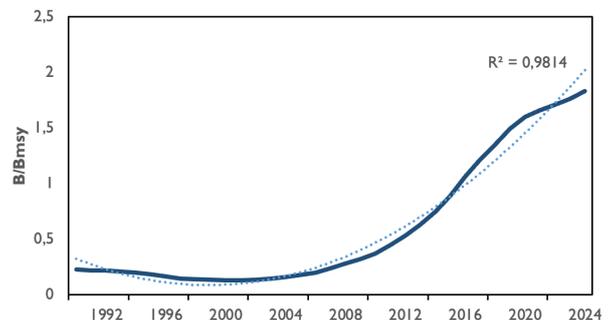
**3<sup>ème</sup>**

espèce de raie  
en volumes

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 7d et 7e\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 2
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 2

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC raie brunette	
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 7d, 7e*)	7d	7e
2009	Oui		0T		
2010	Oui		0T		
2011	Oui		0T		
2012	Oui		0T		
2013	Oui		0T		
2014	Oui		0T		
2015	Oui		0T	11	100
2016	Oui		0T	12	=
2017	Oui	X	≤65T ↗	19	161
2018	Oui	X	≤115T ↗	=	=
2019	Oui	X	=	234T ↗	
2020	Oui	X	=	=	
2021	Oui	X	≤183T ↗	=	
2022	Oui	X	=	=	
2023	Oui		≤4 836T ↗	3 192 T ↗	
2024	Oui		≤4 675 T ↗	3 974 T ↗	

\* : Manche Est et Manche-Ouest.

NOM LATIN : <i>Raja montagui</i>	NOM LOCAL : raie blanche	CODE FAO : RJM
TAILLE COMMUNE : 60/70 cm	TAILLE MAXI. : 80 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 4 ans – 50/60 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 8-15 ans

ALIMENTATION : petits crustacés, vers, poissons...



# RAIE DOUCE

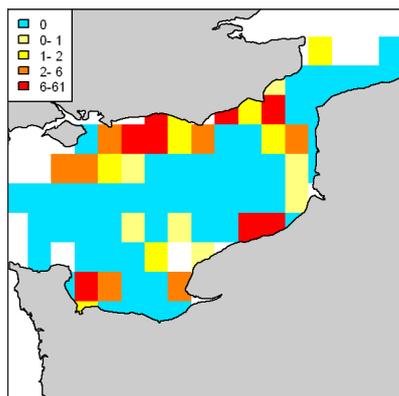


Manche-Est / Manche-Ouest

La raie douce est plus présente en Manche-Ouest qu'en Manche-Est. Avec 1 % des débarques, elle représente la 4<sup>ème</sup> espèce de raie pêchée par les pêcheurs normands. Les connaissances sur l'espèce se sont améliorées en Manche-Est et en Manche-Ouest. Les scientifiques ont ainsi pu déterminer (Manche-Est) ou estimer (Manche-Ouest) les points de référence (RMD) et l'approche de précaution n'est donc plus en vigueur, depuis 2024. La hausse de l'indice d'abondance du stock (x5 sur 20 ans) est ainsi confirmée et les indicateurs RMD sont très favorables : Effort de pêche < Effort RMD ; Biomasse > Biomasse RMD. Ces évolutions positives ont contribué à l'augmentation importante du TAC combiné pour la Manche-Est. Un problème de confusion d'espèce est toutefois encore régulièrement constaté avec la raie lisse.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Palangre, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**16**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**1%**

des débarques  
de raies

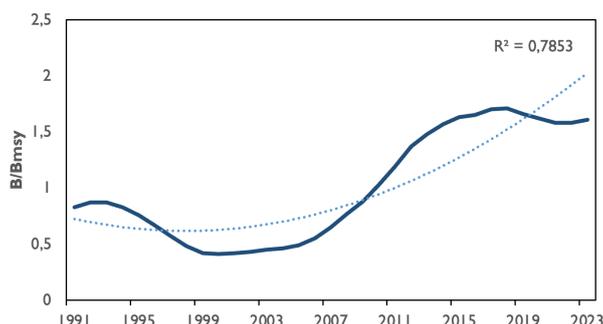
**4<sup>ème</sup>**

espèce de raie  
en volumes

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 2
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 3a, 4, 7d*)	TAC combiné pour la zone 7d**
2009	Oui		-	1 044 T
2010	Oui		-	887 T ↘
2011	Oui		-	=
2012	Oui		-	=
2013	Oui		-20% (captures) ↘	798 T ↘
2014	Oui		=	=
2015	Oui		=	=
2016	Oui	X	≤ 292 T ↗	966 T ↗
2017	Oui	X	=	1 063 T ↗
2018	Oui	X	≤ 291 T	1 276 T ↗
2019	Oui	X	=	1 404 T ↗
2020	Oui	X	≤ 301 T ↗	1 474 T ↗
2021	Oui	X	=	1 400 T ↘
2022	Oui	X	≤ 232 T ↘	1 497 T ↗
2023	Oui	X	=	1 537 T ↗
2024	Oui		≤ 1 517 T ↘	2 712 T ↗

\*: Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

\*\* : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

NOM LATIN : <i>Raja microocellata</i>	NOM LOCAL : raie brunette	CODE FAO : RJE
TAILLE COMMUNE : 60/65 cm	TAILLE MAXI. : 115 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 8/9 ans - 58/60 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 12 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, coquillages, vers...		



# RAIE MÊLÉE

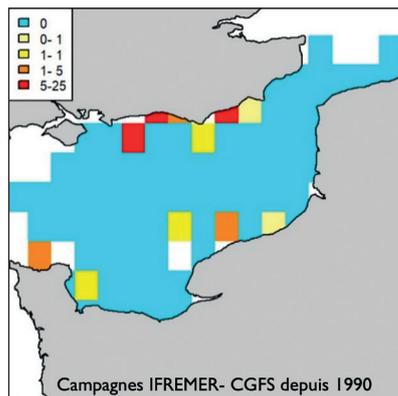
Manche-Est



La raie mûlée est très peu présente en Normandie et interdite de pêche en zone Manche-Ouest. Avec 1 % des débarques, c'est la 5ème espèce de raie pêchée dans les eaux normandes. Les données liées à l'espèce sont quasi nulles, seuls les débarquements sont disponibles, mais ces données manquent également de fiabilité, du fait que l'espèce soit mal identifiée par les pêcheurs. Basé sur une approche de précaution, l'avis du CIEM préconise une diminution des débarquements pour cette espèce. Celle-ci se retrouve cependant noyée dans un TAC combiné, en hausse du fait du bon état des autres espèces (raie bouclée, raie lisse, raie douce et raie fleurie), ce qui n'est pas favorable à la gestion de l'espèce. En Manche-Ouest, où elle est interdite de pêche, une pêcherie sentinelle a été mise en place en 2024 pour améliorer la connaissance sur l'espèce. Une action similaire à celle qui avait été réalisée pour la raie brunette, les pêcheurs récoltant des données pour les scientifiques.

### PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



### DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

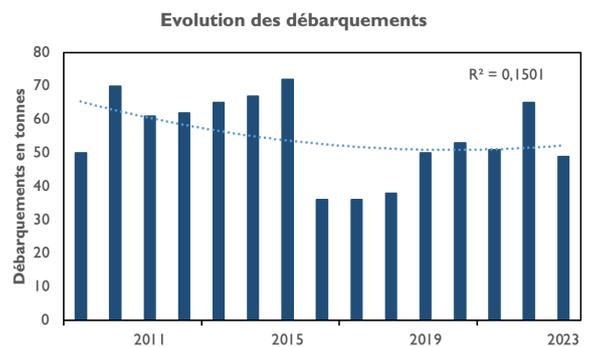
Chalut de fond, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

<b>9</b> tonnes (zones 7d)	<b>1%</b> des débarques de raies	<b>5ème</b> espèce de raie en volumes
----------------------------------	--	---

### DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 7d et 7e\*



### CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 5
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5 (pêche interdite)

### AVIS CIEM ET TAC

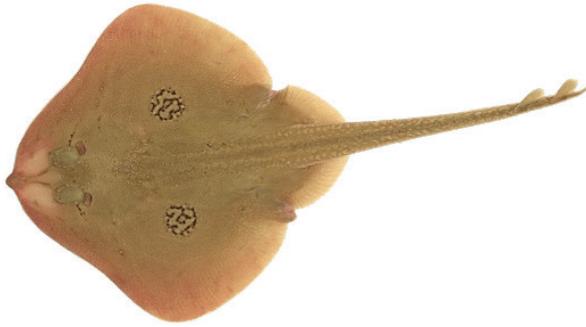
(Taux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 7d, 7e*)	
2009	Non		-	1 044 T
2010	Non		-	887 T ↘
2011	Non		-	887 T
2012	Non		-	887 T
2013	Oui		-20 % min. (captures)	798 T ↘
2014	Oui		=	798 T
2015	Oui		≤ 43 T	798 T
2016	Oui		=	966 T ↗
2017	Oui	X	≤ 36 T ↘	1 063 T ↗
2018	Oui	X	=	1 276 T ↗
2019	Oui	X	≤ 40 T ↗	1 404 T ↗
2020	Oui	X	=	1 474 T ↗
2021	Oui	X	=	1 400 T ↘
2022	Oui	X	=	1 497 T ↗
2023	Oui	X	≤ 32 T ↘	1 537 T ↗
2024	Oui	X	=	2 712 T ↗

\*: Manche Est et Manche-Ouest.

\*\* : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

NOM LATIN : <i>Leucoraja naevus</i>	NOM LOCAL : raie lune, raie japonaise	CODE FAO : RJN
TAILLE COMMUNE : 60/65 cm	TAILLE MAXI. : 72 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 4 ans – 50/60 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 12/14 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, vers, poissons...		



# RAIE FLEURIE



Manche-Est / Manche-Ouest

La raie fleurie est peu présente en Normandie. Avec moins de 1 % des débarques, c'est la 6<sup>ème</sup> espèce de raie pêchée dans les eaux normandes. Les connaissances sur l'espèce se sont améliorées en Manche-Est et en Manche-Ouest.

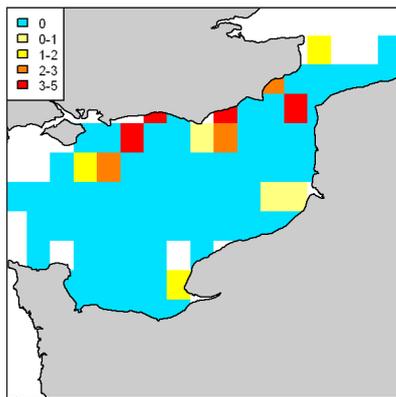
Les scientifiques ont ainsi pu déterminer les points de référence (RMD) et l'approche de précaution n'est donc plus en vigueur, depuis 2024.

La hausse de l'indice d'abondance du stock est ainsi confirmée et les indicateurs RMD sont très favorables : Effort de pêche < Effort RMD ; Biomasse > Biomasse RMD.

Ces évolutions positives ont contribué à l'augmentation importante du TAC combiné pour la Manche-Est.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**2**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**<1%**

des débarques  
de raies

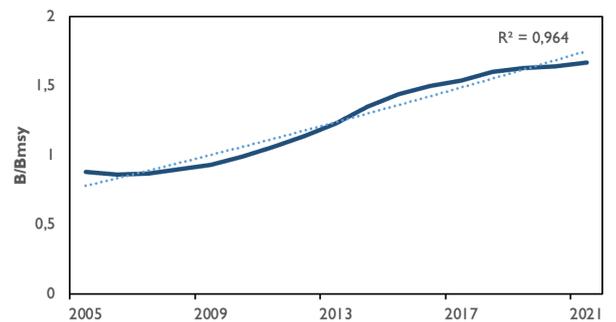
**6<sup>ème</sup>**

espèce de raie  
en volumes

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 6, 7 et 8abd\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 2
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 2

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 6, 7 et 8abd*)	TAC combiné pour la zone 7d**
2009	Non		-	1 044 T
2010	Non		-	887 T ↘
2011	Non		-	=
2012	Non		-	=
2013	Oui		-36 % moins. (captures)	798 T ↘
2014	Oui		=	=
2015	Oui		≤ 1 998 T	=
2016	Oui		=	966 T ↗
2017	Oui	X	≤ 2 734 T ↗	1 063 T ↗
2018	Oui	X	=	1 276 T ↗
2019	Oui	X	≤ 3 281 T ↗	1 404 T ↗
2020	Oui	X	=	1 474 T ↗
2021	Oui	X	≤ 3 150 T ↘	1 400 T ↘
2022	Oui	X	=	1 497 T ↗
2023	Oui		≤ 7 826 T ↗	1 537 T ↗
2024	Oui		≤ 8 064 T ↗	2 712 T ↗

\* : Ouest-Ecosse, Manche et Mers celtiques et Golfe de Gascogne.

\*\* : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

NOM LATIN : <i>Mustelus asterias</i>	NOM LOCAL : motelle, chien	CODE FAO : SDV
TAILLE COMMUNE : 100/130 cm	TAILLE MAXI. : 150 cm	REPRODUCTION : ovovivipare
MATURITÉ : 2/6 ans - 90/100 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 15 ans
ALIMENTATION : poissons, céphalopodes, crustacés...		



# ÉMISSOLE TACHETÉE

Manche-Est / Manche-Ouest



L'émissole tachetée est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est.

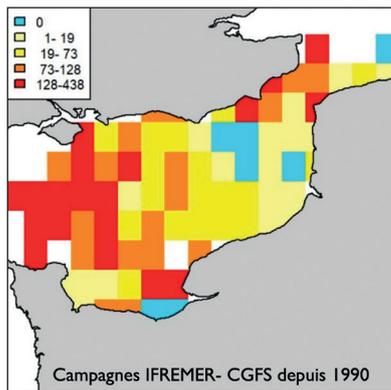
Avec 45 % des débarques, c'est la 1<sup>ère</sup> espèce de requin pêchée dans les eaux normandes. Encore partielles, les données scientifiques globalisent l'émissole tachetée et l'émissole lisse sur l'ensemble de l'Atlantique Nord-Est (ANE) ; cette 2<sup>ème</sup> espèce étant absente des eaux de la Manche.

Il n'y a pas de TAC défini pour ces espèces, mais l'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse globale sur les vingt dernières années.

Cette évolution est suffisamment fiable pour que ce groupe d'espèces ne fasse plus l'objet d'une approche de précaution, depuis 2024, ce qui a conduit à une recommandation de débarquement à la hausse du CIEM.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

**Chalut de fond, palangre, filet**

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**1 493**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**45%**

des débarques  
de requins

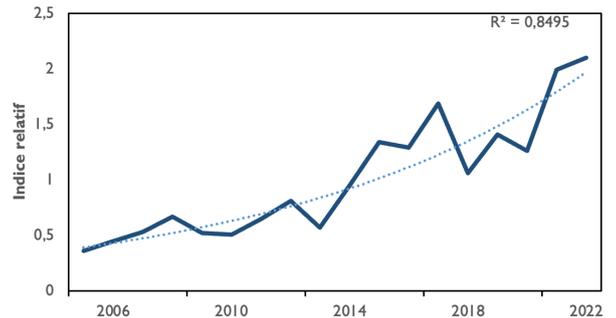
**1<sup>ère</sup>**

espèce de requin  
en volume

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones ANE 1 à 10, 12 et 14\*

Evolution de l'indice d'abondance \*\* (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2008	Non		-	Non
2009	Oui		-	Non
2010	Oui		-	Non
2011	Oui		≤ 2 514 T	Non
2012	Non		=	Non
2013	Oui		-4 % min. (captures)	Non
2014	Oui		=	Non
2015	Oui		=	Non
2016	Oui	X	≤ 3 272 T ↗	Non
2017	Oui	X	=	Non
2018	Oui	X	≤ 3 855 T ↗	Non
2019	Oui	X	=	Non
2020	Oui	X	≤ 4 626 T ↗	Non
2021	Oui	X	=	Non
2022	Oui	X	≤ 4 441 T ↘	Non
2023	Oui	X	=	Non
2024	Oui		≤ 5 329 T ↗	Non

\* : Toutes les zones de l'Atlantique Nord-Est

\*\* : Pour l'ensemble des espèces du genre des Motelles : *Mustelus spp.*

NOM LATIN : <i>Scyliorhinus canicula</i>	NOM LOCAL : chien brau ou chienbro	CODE FAO : SYC
TAILLE COMMUNE : 50/70 cm	TAILLE MAXI. : 90 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 5/6 ans – 54/60 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 10/12 ans
ALIMENTATION : petits poissons, coquillages, crustacés...		



# PETITE ROUSSETTE

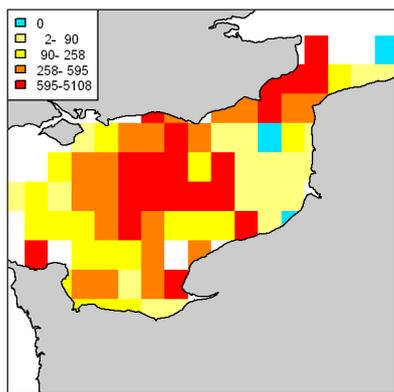
Manche-Est



La petite roussette est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est. Avec 39 % des débarques, c'est la 2<sup>ème</sup> espèce de requin pêchée dans les eaux normandes. L'amélioration récente des données scientifiques et de la méthodologie d'analyse pour cette espèce a permis d'estimer les points de référence (RMD estimé). La taille du stock est supérieure au stock RMD ce qui est positif, mais l'effort de pêche est considéré comme supérieur à l'effort de pêche RMD. Il n'y a pas de TAC défini pour ces espèces, mais l'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse régulière sur les vingt dernières années. Cette évolution est suffisamment fiable pour que l'espèce ne fasse plus l'objet d'une approche de précaution, depuis 2024, ce qui a conduit à une recommandation de débarquement à la hausse du CIEM.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**1 321**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**39%**

des débarques  
de requins

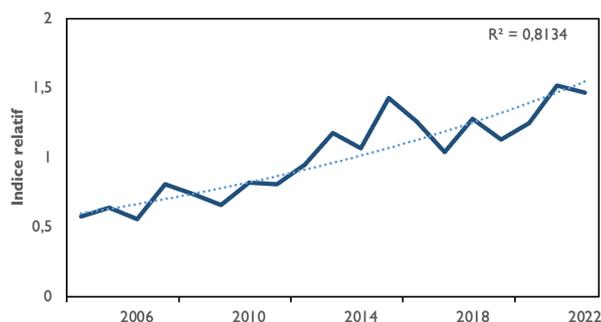
**2<sup>ème</sup>**

espèce de requin  
en volume

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2008	Non		-	Non
2009	Oui		≤ 1 800 T	Non
2010	Oui		=	Non
2011	Oui		=	Non
2012	Oui		=	Non
2013	Oui		+20% (captures)	Non
2014	Oui		=	Non
2015	Oui		=	Non
2016	Oui	X	+20% max (captures moy. 2012-2014)	Non
2017	Oui	X	=	Non
2018	Oui	X	≤ 3 380 T	Non
2019	Oui	X	=	Non
2020	Oui	X	≤ 2 380 T ↘	Non
2021	Oui	X	=	Non
2022	Oui	X	≤ 2 389 T ↗	Non
2023	Oui	X	=	Non
2024	Oui		≤ 2 680 T ↗	Non

\* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

NOM LATIN : <i>Scyllorhinus stellaris</i>	NOM LOCAL : biche	CODE FAO : SYT
TAILLE COMMUNE : 80/120 cm	TAILLE MAXI. : 190 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 80 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 19 ans
ALIMENTATION : petits poissons, coquillages, crustacés...		



# GRANDE ROUSSETTE

Manche-Est / Manche-Ouest



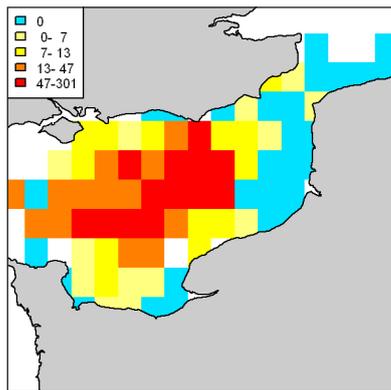
Avec 13 % des débarques, la grande roussette est la 3<sup>ème</sup> espèce de requin pêchée dans les eaux normandes.

L'amélioration récente des données scientifiques et de la méthodologie d'analyse pour cette espèce a permis d'estimer les points de référence (RMD estimé). La taille du stock est supérieure au stock RMD et l'effort de pêche est considéré comme inférieur à l'effort de pêche RMD, ce qui est positif. Il n'y a pas de TAC défini pour cette espèce, mais l'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse régulière sur les vingt dernières années. Cette évolution est suffisamment fiable pour que l'espèce ne fasse plus l'objet d'une approche de précaution, depuis 2024, ce qui a conduit à une 1<sup>ère</sup> recommandation de débarquement de la part du CIEM.

Il est à noter toutefois un problème persistant d'identification de l'espèce pour les petites tailles, souvent mélangées avec la petite-roussette.

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, palangre

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**438**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**13 %**

des débarques  
de requins

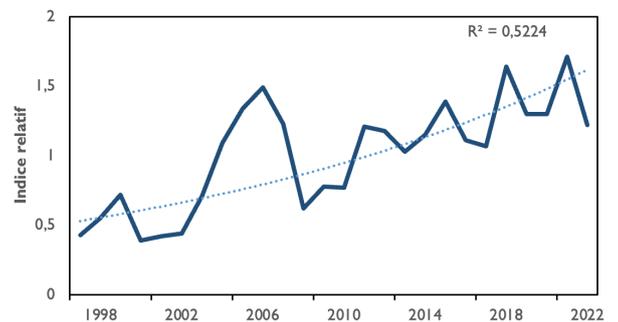
**3<sup>ème</sup>**

espèce de requin  
en volume

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 6 et 7\*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2008	Non		-	-
2009	Oui		-	-
2010	Oui		-	-
2011	Non		-	Non
2012	Non		-	Non
2013	Non		-	Non
2014	Non		-	Non
2015	Non		-	Non
2016	Oui		-6 % min. (captures moy. 2012-14)	Non
2017	Oui		=	Non
2018	Oui	X	-36 % min. (captures moy. 2014-16)	Non
2019	Oui	X	=	Non
2020	Oui		-	Non
2021	Oui		-	Non
2022	Oui	X	-18 % min. (captures moy. 2018-20)	Non
2023	Oui	X	=	Non
2024	Oui		≤ 682 T	Non

\* : Ouest-Ecosse, Manche et Mer Celtique.

NOM LATIN : <i>Galeorhinus galeus</i>	NOM LOCAL : hâ, chien de mer	CODE FAO : GAG
TAILLE COMMUNE : 100/150 cm	TAILLE MAXI. : 200 cm	REPRODUCTION : ovovivipare
MATURITÉ : 8/11 ans – 120/170 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 55/60 ans
ALIMENTATION : poissons de fond, crustacés...		



# REQUIN HÂ

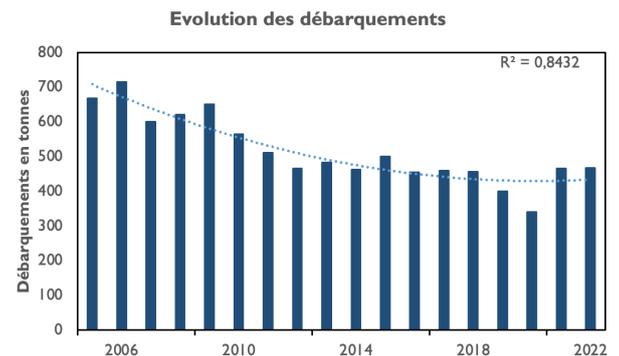


Manche-Est / Manche-Ouest

Le requin hâ est assez peu présent en Normandie. Il y fait l'objet d'une pêche ciblée par quelques ligneurs et d'une pêche accessoire au chalut et au filet. Les données liées à l'espèce sont quasi nulles, seuls les débarquements sont disponibles et malheureusement peu fiables. En baisse jusqu'en 2010, ses débarquements sont aujourd'hui plutôt stables. Sa pêche ciblée à la palangre est interdite depuis 2015. Espèce à durée de vie longue, à reproduction faible et donc plus vulnérable, le CIEM émet un avis de précaution sur cette espèce depuis 2016 et a recommandé une baisse de 20 % des captures en 2020 ; et à nouveau en 2024, ce qui a conduit à une recommandation de débarquement à la baisse de la part du CIEM. Le Hâ ne fait toutefois pas l'objet d'un TAC.

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock zones ANE 1 à 10, 12 et 14\*

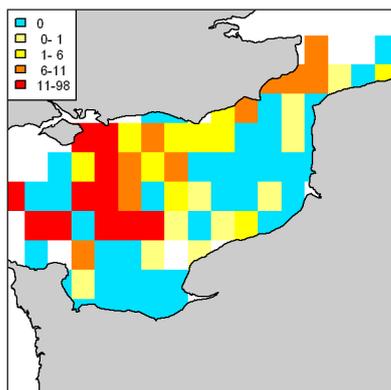


## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 5
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

**Ligne, Chalut de fond, Filet**

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**98**

tonnes  
(zones 7d et 7e)

**3%**

des débarques  
de requins

**4<sup>ème</sup>**

espèce de requin  
en volume

## AVIS CIEM ET TAC

(Taux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2008	Non		-	Non
2009	Non		-	Non
2010	Non		-	Non
2011	Non		-	Non
2012	Non		-	Non
2013	Oui		-20 % (captures)	Non
2014	Oui		=	Non
2015	Oui		=	Non
2016	Oui	X	≤ 283 T	Non
2017	Oui	X	=	Non
2018	Oui	X	≤ 376 T ↗	Non
2019	Oui	X	=	Non
2020	Oui	X	≤ 301 T ↘	Non
2021	Oui	X	=	Non
2022	Oui	X	=	Non
2023	Oui	X	=	Non
2024	Oui	X	≤ 241 T ↘	Non

\* : Toutes les zones de l'Atlantique Nord-Est.

NOM LATIN : <i>Squalus acanthias</i>	NOM LOCAL : Chien de mer, à dard ou piquet	CODE FAO : DGS
TAILLE COMMUNE : 100 cm	TAILLE MAXI. : 122 cm	REPRODUCTION : vivipare
MATURITÉ : 12/15 ans 75-83 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 20-30 ans
ALIMENTATION : petits poissons, mollusques (calamar bulot), crustacés...		



# AIGUILLAT COMMUN

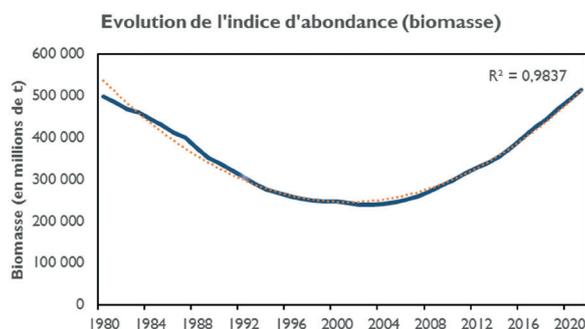
Manche-Est / Manche-Ouest



L'aiguillat est une espèce peu présente en Manche. Interdite de pêche depuis 2010 du fait d'une situation de stock alarmante, les suivis scientifiques ont montré une reconstitution progressive du stock, des données récemment consolidées par un passage en catégorie 1 de l'espèce. À la suite d'un avis du CIEM fin 2022, la pêche de l'aiguillat a été réouverte en janvier 2023, avec un TAC important (10 889 t) pour l'ensemble des zones concernées. Une précaution complémentaire a été prise pour limiter la taille de capture à 1m maximum, pour favoriser les géniteurs plus féconds. Les quotas définis pour la France et pour la Normandie sont peu importants, du fait d'une présence moindre sur la zone. Seules 25 tonnes ont été commercialisées en criée en 2023 et moins de 30 tonnes en 2024.

## DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM

Indicateurs d'évolution de stock en zones ANE 1 à 10, 12 et 14\*

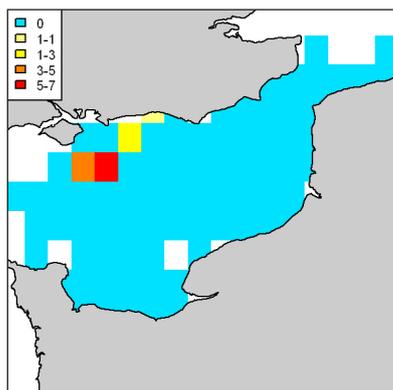


## CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 1
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 1

## PRÉSENCE DE L'ESPÈCE EN MANCHE-EST

Densité moyenne de l'espèce en nombre / km<sup>2</sup>



## DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)

Chalut de fond, palangre, filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)

**0\***  
tonne  
(zones 7d et 7e)

**0%**  
des débarques  
de requins

\* : espèce interdite de pêche jusque fin 2022

## AVIS CIEM ET TAC

(Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2008	Oui	X	2 635 T ↘	Oui
2009	Oui	X	1 422 T ↘	Oui
2010	Oui	X	-	Non
2011	Oui	X	-	Non
2012	Oui	X	-	Non
2013	Oui	X	-	Non
2014	Oui	X	-	Non
2015	Oui	X	-	Non
2016	Oui	X	-	Non
2017	Oui	X	-	Non
2018	Oui	X	-	Non
2019	Oui	X	-	Non
2020	Oui	X	-	Non
2021	Oui	X	-	Non
2022	Oui	X	-	Non
2023	Oui		≤ 17 353 T ↗	10 889 T ↗
2024	Oui		≤ 17 855 T ↗	11 204 T ↗

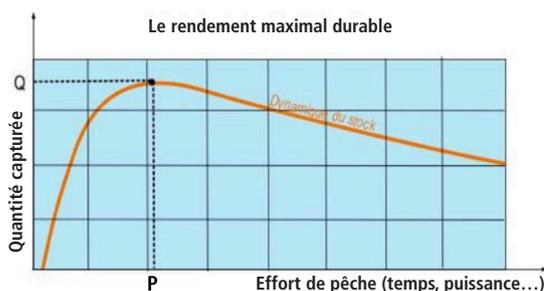
\* : Toutes les zones de l'Atlantique Nord-Est

# GLOSSAIRE EXPLICATIF CONTENU FICHE ESPÈCE

## ÉTAT DE CONNAISSANCE DES STOCKS INDICATEURS DE DURABILITE...

### Les objectifs de Pêche Durable et l'état des connaissances des stocks de raies et requins

Depuis 2013, la Politique Commune des Pêches (PCP) de l'Europe a pour objectif que l'ensemble des stocks atteigne le Rendement Maximal Durable (RMD).



**RMD** = Rendement Maximal Durable = Quantité maximale de poisson (Q) que l'on peut pêcher à long terme sans mettre en danger la ressource, en adaptant la pression de pêche à un seuil déterminé (P)

Cela s'inscrit dans une volonté plus large de garantir une Pêche Durable et un Bon Etat Ecologique (BEE). Mais, atteindre le bon équilibre pour assurer le renouvellement des espèces implique de disposer de données scientifiques suffisamment précises.

En Europe, ces données sont expertisées par les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), qui propose ensuite les quotas de pêche à la Commission européenne.

Les données scientifiques disponibles ne sont pas toujours suffisantes pour estimer précisément l'état du stock. En fonction de leur qualité, les stocks sont ainsi classés en 6 catégories :

- 1 Stock doté de données suffisantes et permettant une évaluation scientifique complète
- 2 Stock doté de données suffisantes mais ne permettant pas une évaluation scientifique complète
- 3 Seules les données permettant d'estimer les tendances d'évolution de la biomasse sont disponibles
- 4 Seules des séries de données fiables de captures sont disponibles
- 5 Seules les données de captures ou de débarquements sont disponibles
- 6 Seules les données de débarquements sont disponibles

En Manche, les Raies et Requins sont classés dans les catégories 1 à 5. Cela signifie que les données scientifiques disponibles sont souvent insuffisantes (plus spécifiquement en Manche-Ouest) pour disposer d'une vision parfaite de la situation, d'où les avis de précaution parfois émis par le CIEM.

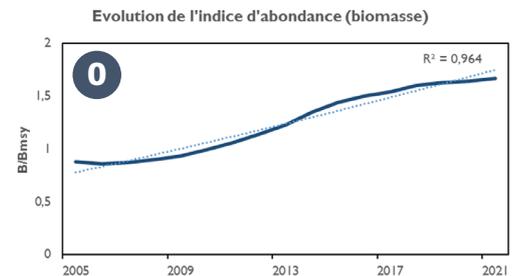
## Les différents indicateurs d'évolution des stocks des avis CIEM / Raies et Requins

Lorsqu'ils sont disponibles, les CPUE (Captures Par Unité d'Effort) sont le meilleur indice pour suivre l'évolution d'un stock. À défaut, ce qui est le cas pour les raies et requins et selon la nature des données scientifiques disponibles, différents types d'indicateurs d'évolution sont utilisés.

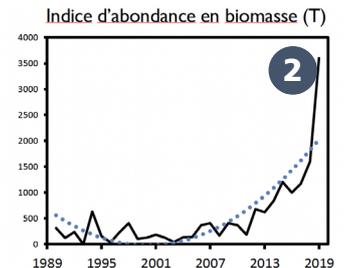
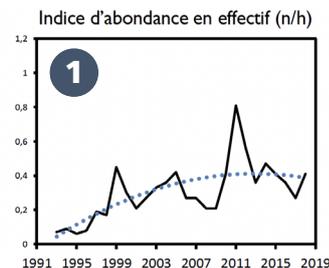
Le plus souvent, les indices d'abondance sont disponibles (cf. cas 0 à 3) et permettent de bien suivre l'évolution de l'état d'un stock. La fiabilité de la courbe de tendance (en pointillés bleus) est déterminée par le coefficient de corrélation  $R^2$ : plus il est proche de 1, plus la tendance est fiable.

### Cas 0 (raie bouclée, raie lisse, raie douce, raie brunette et raie fleurie)

Pour la plupart des espèces pour lesquelles le RMD est connu, l'indice de biomasse est indiqué en valeur relative par rapport à l'indice de biomasse au RMD. Ainsi, lorsque l'indice d'abondance relatif est supérieur à 1, cela veut dire que le stock est plus important que celui au RMD.

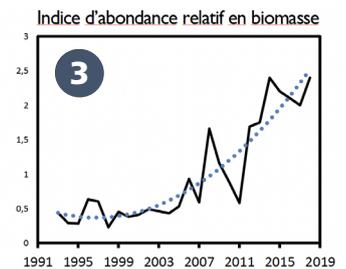


**Cas 1 et 2 (aiguillat):** l'indice de biomasse peut être exprimé en effectif (nombre d'individus capturés / heure – cas 1) ou en biomasse (Tonnes – cas 2). Le cas 2 permet une analyse plus fine des évolutions, puisque tenant compte de l'effort de pêche global.



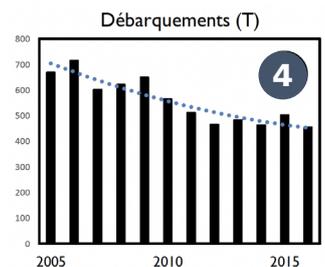
### Cas 3 (émissole tachetée, petite et grande roussette):

l'indice de biomasse est souvent indiqué en valeur relative. C'est-à-dire que l'indice d'abondance (en biomasse ou en effectif) est divisé par l'indice d'abondance moyen obtenu sur l'ensemble de la période étudiée. Ainsi, lorsque l'indice d'abondance relatif est supérieure à 1, cela veut dire que le stock est plus abondant que la moyenne de la période.



**Cas 4 (raie mûlée et hâ):** pour ces espèces, seules les données de débarquements sont disponibles. On ne sait donc pas si les évolutions constatées sont en lien avec l'évolution de l'effort de pêche ou de la biomasse.

De fait, des débarquements en diminution pour ces deux espèces reflètent les résultats de l'application de l'approche de précaution du CIEM, conduisant à une diminution des quotas et de l'effort de pêche.



Indicateurs de Durabilité

	VERT	ORANGE	ROUGE
ESPÈCES AVEC RMD* CONNU	Biomasse du stock > B RMD et Pression de pêche < P RMD	Biomasse du stock < B RMD ou Pression de pêche > P RMD	Biomasse du stock < B RMD et Pression de pêche > P RMD
ESPÈCES AVEC RMD ESTIMÉ	Indice de biomasse > Biomasse de référence et Pression de pêche < RMD estimé	Indice de biomasse < Biomasse de référence ou Pression de pêche > RMD estimé	Indice de biomasse < Biomasse de référence et Pression de pêche > RMD estimé
AUTRES ESPÈCES	Données biologiques connues Indice d'abondance connu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courbe de tendance assez fiable</li> <li>• Stabilité ou progression significative de la courbe de tendance**</li> </ul>	Données biologiques partielles ou inconnues. Si indice d'abondance connu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courbe de tendance non fiable</li> <li>• Stabilité ou décroissance non significative de la courbe de tendance**</li> </ul> Sinon, décroissance non significative des débarques**	Données biologiques et indice d'abondance inconnus. Espèce rare ou décroissance significative des débarques**

\*RMD: Rendement Maximal Durable

\*\* sur la durée de vie de l'espèce, ou à défaut sur la série historique des données.

Descriptif de l'Espèce

Photo, nom(s), taille(s), biologie (alimentation, reproduction, maturité...)

Bilan Espèce et Stock

- Bilan synthétique :
- Importance en Normandie
  - État des données
  - Évolution du stock
  - Mesures récentes

Cartes de répartition des espèces en Manche-Est

Les cartes de répartition des espèces sont issues des campagnes océanographiques Ifremer, conduites dans le cadre du programme scientifique CGFS (Channel Ground Fish Survey), et qui permettent de collecter des données d'évaluation de l'état des stocks halieutiques. Elles ne sont pas disponibles en Manche-Ouest !

Données de la pêche normande pour l'espèce

- Techniques de pêche utilisées pour capturer l'espèce.
- Volumes des débarques issues des captures normandes (données Ifremer SACROIS 2022).
- Importance relative de l'espèce dans sa catégorie : raies ou requins.
- Rang de l'espèce dans sa catégorie : raies ou requins.

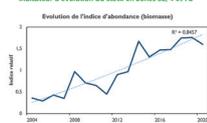
FICHE ESPÈCE & AVIS CIEM - MANCHE

NOM LATIN : <i>Clavata clavata</i>	NOM LOCAL : raie grise	CODE FAO : RJC
TAILLE COEUR : 40/105 cm	TAILLE MAXI : 115 cm	REPRODUCTION : ovipare
MATURITÉ : 87/10 ans - 60/80 cm	VIE : benthique (sur le fond)	DURÉE DE VIE : 8-15 ans
ALIMENTATION : petits crustacés, coquillages, vers...		



**RAIE BOUCLÉE**  
Manche-Est

**DONNÉES ET SYNTHÈSE DES AVIS CIEM**  
Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7a\*



Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)

**CLASSEMENT STOCKS / NIVEAUX DE CONNAISSANCE SUR L'ESPÈCE**  
Manche-Est / Zone 7a = catégorie 5  
Manche-Ouest / Zone 7a = catégorie 5

AVIS CIEM ET TAC (Totaux Admissibles de Captures)			
AVIS CIEM			
Ann.	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarques (Tons 2a, 4, 7a*)	TAC combiné (Tons 2a, 4, 7a*)
2008	Oui	Non	1 048 T
2009	Non	Non	857 T
2010	Oui	Non	1 048 T
2011	Oui	Non	1 048 T
2012	Non	Non	798 T
2013	Oui	Non (-20% captures)	798 T
2014	Non	Non	1 037 T
2015	Non	Non	1 037 T
2016	Oui	Oui	961 T
2017	Oui	Oui	1 037 T
2018	Oui	Oui	1 291 T
2019	Oui	Oui	1 461 T
2020	Oui	Oui	1 491 T
2021	Oui	Oui	1 461 T
2022	Oui	Oui	1 491 T
2023	Oui	Oui	1 537 T
2024	Oui	Non	2 712 T

DONNÉES DE LA PÊCHE EN NORMANDIE

TECHNIQUES DE PÊCHE (ordre décroissant)  
Chalut de fond, Palangre, Filet

VOLUME ET IMPORTANCE (données 2022)  
83% des débarques de raies

Tableau de synthèse des avis du CIEM et des TAC associés

Les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) émettent des avis de captures qui reposent sur les données disponibles et les objectifs d'atteinte du RMD, de sorte d'assurer le renouvellement des stocks de l'espèce. Ils tiennent compte de l'évolution de la biomasse observée lors des campagnes scientifiques et de l'effort de pêche des navires et intègrent les données dans des modèles halieutiques d'évaluation des stocks.

En l'absence de point de référence au RMD, l'avis est rendu en fonction de l'approche de précaution, avec l'objectif de maintenir ou rétablir la biomasse de reproducteurs au niveau de la biomasse de précaution. Les Totaux Admissibles de Captures ou TACs sont ensuite déterminés par les instances de la Commission européenne, qui répartissent ensuite ceux-ci aux différents États membres. Chaque État membre les répartit ensuite aux OPs.

# INFOS CONSOMMATEURS

Des poissons épatants  
à consommer avec modération !

## COMMENT AIDER SES CLIENTS À CONSOMMER DURABLEMENT ?

Raies et requins sont des espèces sensibles  
au regard des enjeux environnementaux.

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ces sujets.  
Il est important de les aider à s'orienter vers des achats « responsables ».

En premier lieu, il est important de bien identifier les espèces,  
car s'il est déjà difficile pour les pêcheurs de les reconnaître  
une fois sorties de l'eau, cela devient une mission impossible pour  
les consommateurs lorsqu'elles sont présentées sur les étals en  
« saumonettes » pour les petits requins, ou en « ailes » pour les raies.

Il convient aussi de permettre l'accès aux informations  
sur les principaux critères de durabilité des espèces :  
l'origine, l'état des stocks et la taille de maturité des  
espèces, les techniques de pêche mise en œuvre...

### **Bien préciser le nom des espèces et les autres mentions obligatoires de traçabilité !**

Les mentions du nom scientifique de l'espèce, de sa provenance  
et de la technique de pêche utilisée sont obligatoires sur  
les étiquettes des étals (et les factures des fournisseurs).

Toutes les espèces de produits de la mer sont concernées,  
qu'ils soient commercialisés entiers ou découpés/  
transformés (aile de raie, saumonette...).

### **Proposer des espèces parmi celles les moins fragilisées !**

Il est important d'aider les consommateurs à s'orienter vers  
des espèces et des provenances qui sont les plus durables.

**La consommation de raies et de requins peut ainsi être  
recommandée, avec modération, pour les espèces pêchées  
en Manche et typiques de la pêche normande :**

- petite roussette et émissole tachetée (famille des requins),
- raie bouclée, douce, lisse et aussi raie brunette.

## BONS MARCHÉS, FACILES À CUISINER, ET BONS POUR LA SANTÉ !

### **Les choisir et les consommer, c'est se faire plaisir et apporter de la diversité dans les assiettes !**

Contrairement aux idées reçues, les raies et requins ont une chair tendre et savoureuse qui se prête à mille et une recettes, acceptant à-peu-près tous les modes de cuisson. Bien plus souvent qu'on le croit, en hiver comme en été !

### **Des poissons garantis sans arêtes !**

C'est leur plus bel atout, qui ravit parents et enfants. Une fois cuit, leur cartilage se retire très facilement !

### **Des cuissons et recettes adaptées aux saisons**

Les cuire au court-bouillon, en ailes ou en tronçons en 10 mn seulement, revenus ensuite au beurre avec des câpres où accompagnés de crème (normande bien sûr) reste un incontournable de la cuisine traditionnelle, particulièrement l'hiver...

Ces poissons sont aussi très savoureux en cocotte, façon curry, tajine ou osso bucco, au four en papillotes, ou cuits à la vapeur pour des menus plus modernes et plus diététiques.

L'été, ils peuvent aussi se déguster froids, façon bruschetta, agrémentés de fromage frais, d'ail et de citron, en terrines ou encore en rillettes, pour des entrées apéritives et festives.

Ils sont aussi irrésistibles au barbecue ou en friture avec des sauces cocktails pour des menus conviviaux.

Autre avantage à les choisir en cuisine ; ils sont substituables à souhait dans les recettes.

Au gré des envies, vous pouvez varier les espèces : raie bouclée, raie douce, raie lisse ou raie brunette, petite roussette ou émissole tachetée, elles apportent des goûts et des saveurs variées ; mais toujours autant de plaisir dans l'assiette !

## LES INTÉRÊTS NUTRITIONNELS DES RAIES ET REQUINS !

Ce sont des **poissons « maigres »** par excellence, **sources de vitamines et minéraux** essentiels à notre santé et au bon fonctionnement de notre corps !

On peut citer en particulier les vitamines B3, B6 et B12, le phosphore, l'iode le sélénium et le DHA, un acide gras essentiel, recommandé pour les séniors !

Ils sont aussi une **excellente source de protéines et d'acides aminés essentiels**, utiles pour la croissance des adolescents et des enfants.

Moins gras, ils remplacent une viande, à condition de limiter les accompagnements trop riches. **Plutôt que le beurre ou la crème, préférez les épices et/ou herbes aromatiques pour relever leur chair !**

# ASTUCES ET RECETTES

## Toutes aussi épatantes !

Retrouvez ces astuces, ces idées recettes et plein d'autres sur le site Internet de la pêche normande :  
[www.normandiefraicheurmer.fr](http://www.normandiefraicheurmer.fr)



©NFM

### BRUSCHETTA DE PETITE ROUSSETTE

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 250 g de petite roussette
- 1 baguette
- 100 g de fromage frais à tartiner
- 1 bouquet garni / 1/2 gousse d'ail
- 1 citron / 4 tomates cerise
- 1 poignée de fèves fraîches
- 1 filet d'huile d'olive / sel / poivre

Couper la roussette en tronçons et la cuire au courtbouillon pendant 30 min à petits frémissements, avec le bouquet garni et une pincée de sel.

Egoutter et effiloche la chair de la roussette, puis assaisonner et réserver au frais.

Râper le zeste du citron et presser l'ail. Mélanger avec le fromage frais et saler légèrement.

Faire griller les tranches de pain et les tartiner avec cette préparation.

Garnir de chair de la roussette, de fèves et de tomates cerises en quartiers. Servir avec un filet d'huile d'olive.



©NFM

### FRITES DE RAIE SAUCE TARTARE

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 1,5 kg d'aile de raie bouclée, lisse, douce ou brunette
- Sauce tartare
- 50 cl de lait
- Sel / poivre

Lever les filets de part et d'autre du cartilage, puis les couper en lanières. Les mettre à tremper dans le lait pendant 1 heure.

Les égoutter et bien les éponger.

Mettre l'huile de votre friteuse à chauffer à 170°C.

Passer chaque lanière de raie dans un peu de farine.

Frire à coloration ces frites de raies.

Une fois cuites les saler à chaud et déguster aussitôt avec une sauce tartare.

Vous pouvez aussi dans le même esprit les faire frire avec une pâte à beignet ou une farine tempura

### IDENTIFIER LES SIGNES DE FRAÎCHEUR !

Sur les étals, il faut tendre l'œil et fuir s'il y a une odeur d'ammoniac ! La chair doit être élastique, brillante et rosée (saumonettes et ailes sans peau). La peau doit être visqueuse (ailes avec peau).

### CONSERVATION AU FRAIS OU CONGELÉ !

Frais, ils se consomment dans les 48 heures après achat en les conservant au réfrigérateur à 0-2°C. Vous pouvez aussi les acheter congelés ou les congeler par vous-même à -18°C, pour les conserver jusqu'à 6 mois ; en profitant de prix encore plus faibles en période d'abondance, en été et en automne !



@NFM

### RAIE VAPEUR AU GINGEMBRE

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 2 ailes de raie bouclée
- 2 tiges d'oignons nouveaux émincées
- 2 gousses d'ail écrasées
- 5 cm de racine de gingembre
- 4 cuillères à soupe de sauce soja
- 2 cuillères à soupe de mirin
- 2 cuillères à soupe de jus de citron
- 1 cuillère à soupe de miel
- 1 cuillère à soupe d'huile de sésame
- quelques graines de sésame

Rincer les ailes de raie et les saler légèrement.

Peler le gingembre et le râper finement.

Le mettre dans un bol et mélanger avec le reste des ingrédients.

Disposer les ailes de raie sur des assiettes et les faire cuire à la vapeur pendant 10 minutes.

Ajouter la sauce sur la chair puis remettre à cuire à la vapeur pour 3 minutes.

Servir avec du riz et du brocoli.



@NFM

### MATELOTE DE PETITE ROUSSETTE À LA NORMANDE

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 500 g de saumonette de petite roussette
- 1 blanc de poireau
- 2 carottes
- 4 pommes de terre
- 6 champignons de Paris
- 1 échalote
- 1 bouquet garni
- 15 cl de cidre
- 75 cl de fumet de poisson
- 15 cl de crème fraîche
- 50 g de beurre
- 2 cuillères à soupe d'huile végétale
- sel -poivre

Couper la roussette en tronçons et les faire dorer sur toutes les faces quelques minutes dans une cocotte avec le beurre et l'huile. Les retirer et réserver.

Emincer l'échalote, le blanc de poireau, les carottes et les champignons, puis les disposer dans la cocotte.

Faire revenir pendant 5 minutes, puis mouiller avec le cidre, puis le fumet de poisson.

Saler et poivrer, et ajouter le bouquet garni.

Couvrir et laisser mijoter pendant 15 minutes sur feu doux.

Pendant ce temps, peler les pommes de terre et les cuire à l'eau, puis égoutter.

Ajouter dans la cocotte, en fin de cuisson, les tronçons de roussette et la crème et faire épaissir la sauce.

Servir la matelote avec les pommes de terre cuites à la vapeur.

## ANNEXES

### Diversité des espèces de raies et requins à l'échelle mondiale

Les espèces de raies et requins pêchées en France représentent 7% des espèces connues dans le Monde.

Source FAO : [https://www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture\\_quantity](https://www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture_quantity)

Nombre d'espèces	Monde	Atlantique Nord Est	France
Requins	554	81	54
Raies	685	54	34
<b>Total</b>	<b>1 239</b>	<b>135</b>	<b>88</b>

### Données de captures de raies et requins à l'échelle mondiale

Les captures de raies et requins en France représentent 2,5% des captures mondiales (Données FAO 2021).

Données 2021	Captures	%
Monde	601 384 t	100
Europe	102 805 t	17
France	14 870 t	2,5

### Références principales

[www.ices.dk](http://www.ices.dk)

[wwz.ifremer.fr/peche](http://wwz.ifremer.fr/peche)

[www.ifremer.fr/SIH-indices-campagnes](http://www.ifremer.fr/SIH-indices-campagnes)

<https://uicn.fr/>

[www.iucnredlist.org/speci](http://www.iucnredlist.org/speci)

[www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture\\_quantity](http://www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture_quantity)

### Contributeurs / Relecteurs

**NFM**: Arnauld Manner, Dominique Lamort, Joss Serazin

**Ethic Ocean**: Elisabeth Vallet, Alessia Bacchi

**OPN**: Manuel Evrard, Clarisse Brocquevieille

### Statut UICN des raies et requins de la pêche normande

L'UICN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature attribue un statut de conservation des espèces et établi une liste rouge des espèces menacées, à l'échelle mondiale et française.

Les statuts UICN des 10 principales espèces de raies et requins de la pêche normande montrent des différences importantes entre les considérations d'états de stocks des espèces à l'échelle mondiale et française. On note par ailleurs un déficit de données pour nombre des espèces à l'échelle française. Toutefois, la situation est encore différente à l'échelle d'une zone de pêche et c'est en quoi ce guide et les indicateurs de durabilité proposés viennent apporter des précisions à l'échelle de la situation des stocks de raies et requins en Manche.

Espèces	Statut UICN Monde	Statut UICN France	Indicateur Durabilité / Manche
RAIE BOUCLÉE <i>Raja clavata</i>	NT	VU	ME MO
RAIE BRUNETTE <i>Raja undulata</i>	EN	DD	ME MO
RAIE DOUCE <i>Raja montagui</i>	LC	DD	ME MO
RAIE FLEURIE <i>Leucoraja naevus</i>	LC	VU	ME MO
RAIE LISSE <i>Raja brachyura</i>	NT	DD	ME MO
RAIE MÊLÉE <i>Raja microocellata</i>	NT	DD	ME MO
AIGUILLAT COMMUN <i>Squalus acanthias</i>	VU	EN	ME MO
ÉMISSOLE TACHETÉE <i>Mustelus asterias</i>	NT	DD	ME MO
GRANDE ROUSSETTE <i>Scyliorhinus stellaris</i>	VU	LC	ME MO
PETITE ROUSSETTE <i>Scyliorhinus canicula</i>	LC	LC	MO ME
REQUIN HÂ <i>Galeorhinus galeus</i>	CR	DD	ME MO

Légende UICN : (source UICN 2021)

ESPÈCES MENACÉES :

**CR** Danger critique

**EN** En Danger

**VU** Vulnérable

AUTRES CATÉGORIES :

**NT** Quasi menacée

**LC** Préoccupation mineure

**DD** Données insuffisantes

## GLOSSAIRE

**A**

**APECS** : Association Pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens

**B**

**BEE** : Bon Etat Ecologique

**BRMD** : Biomasse au RMD

**C**

**CGFS** : Channel Ground Fish Survey

**CIEM** : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

**CNPMEM** : Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

**CPUE** : Captures Par Unité d'Effort

**CRPMEM** : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

**CSLN** : Cellule de Suivi du Littoral Normand

**D**

**DGCCRF** : Direction Générale de Concurrence, de la Consommation et des Fraudes

**F**

**FAO** : Food Alimentation Organization

**FFP** : France Filière Pêche

**FIP** : Fisheries Improvement Project (projet d'amélioration de pêche)

**FROM Nord** : Fonds Régional d'Organisation du Marché

**I**

**ICES** : International Council for the Exploration of the Sea (CIEM)

**IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**IPREM** : Impact des engins de Pêche et Résilience de l'Environnement Marin

**M**

**ME** : Manche-Est

**MNHN** : Muséum National d'Histoire Naturelle

**MO** : Manche-Ouest

**MSC France** : Marine Stewardship Council

**N**

**NFM** : Normandie Fraicheur Mer

**O**

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OP** : Organisation de Producteurs

**OPN** : Organisation des Pêcheurs Normands

**P**

**PCP** : Politique Commune des Pêches

**PRMD** : Pression de pêche au RMD

**R**

**RMD** : Rendement Maximal Durable

**S**

**SIH** : Système d'Information Halieutique

**T**

**TAC** : Totaux Admissibles de Captures

**TAC Combiné** : TAC multi-espèces

**U**

**UE** : Union Européenne

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNICAEN** : Université de Caen

**W**

**WWF France** : World Wide Foundation

# RAIES ET REQUINS EN MANCHE

Les 11 principales espèces de Normandie

Raies et requins, des espèces très sensibles au regard des enjeux environnementaux. Bien s'informer pour mieux consommer !



**RAIE DOUCE**  
*Raja montagui* (RJM)

Nombreux gros points noirs n'atteignant pas le bord des ailes

1% ME MO

**RAIE FLEURIE**  
*Leucoraja naevus* (RJN)

Une tache arrondie sur chacune des ailes

0,2% ME MO

**RAIE LISSE**  
*Raja brachyura* (RJH)

Nombreux petits points noirs atteignant le bord des ailes

10% ME MO

**RAIE MELÉE**  
*Raja microocellata* (RJE)

Lignes claires plus ou moins parallèles au bord des ailes

1% ME MO

**RAIE BOUCLÉE**  
*Raja clavata* (RJC)

Epines recourbées sur les ailes  
Anneaux noir / blanc sur la queue

83% ME MO

**RAIE BRUNETTE**  
*Raja undulata* (RJU)

Bandes sombres ondulées et taches blanches sur les ailes

4% ME MO

**AIGUILLAT COMMUN**  
*Squalus acanthias* (DGS)

Nageoires dorsales avec une épine devant et nageoire anale absente

0% ME MO

**ÉMISSOLE TACHETÉE**  
*Mustelus asterias* (SDS)

Nombreux petits points blancs sur le dos

45% ME MO

**GRANDE ROUSSETTE**  
*Scyliorhinus stellaris* (SYT)

Nombreux gros points foncés sur le dos

13% ME MO

**PETITE ROUSSETTE**  
*Scyliorhinus canicula* (SYC)

Nombreux petits points foncés sur le dos

39% ME MO

**REQUIN HA**  
*Galeorhinus galeus* (GAG)

Lobe inférieur de la queue assez développé

3% ME MO

Indicateurs de durabilité  
39% % parmi les raies / requins pêchés en Normandie  
ME = Manche-Est  
MO = Manche-Ouest



**L'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN)**  
est une coopérative maritime regroupant 220 navires de pêche artisanale. La structure est reconnue organisation de producteurs, telle que définie par la réglementation européenne.  
Dans le cadre de la Politique Commune des Pêches, ses missions sont notamment de gérer de manière collective les quotas des navires et d'encadrer la commercialisation des produits de la pêche de ses membres.



## Ethic Ocean

**L'ONG Ethic Ocean** œuvre pour la préservation de l'océan et de ses ressources, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la filière pêche et aquaculture (pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs, grossistes, enseignes de la grande distribution, poissonniers, chefs et restaurateurs), en les accompagnant dans la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement durables et en valorisant les bonnes pratiques.



**L'association Normandie Fraîcheur Mer (NFM)** fédère l'ensemble des organisations professionnelles de la pêche normande et poursuit l'objectif de valoriser la qualité des produits et la durabilité des pratiques de pêche locale. NFM est à l'origine et gère les cahiers des charges de Label Rouge pour la coquille Saint-Jacques de Normandie et d'Indication Géographique Protégée pour le Bulot de la Baie de Granville. NFM accompagne aussi la filière dans les processus de certification « Pêche Durable ». Avec le Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie, pour les pêcheries de Homard du Cotentin et de Bulot de la Baie de Granville, certifiées MSC depuis 2011 et 2017. Avec les organisations de producteurs, OPN et FROM, pour le projet d'amélioration de pêcherie de la raie bouclée en Manche-Est.

